

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 291

MONTREAL, LES SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 1997

5 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

ÉCONOMIE

Près de 3000 nouveaux emplois à Montréal, page C 1



FORMES

Les fresques de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, page B 14

LIVRES

Le retour de Don Quichotte de la Manche, page D 1



LES ARTS

Une encyclopédie en 20 volumes, version cédérom, page B 1



PERSPECTIVES

L'effet domino sur la culture

Le gouvernement québécois fait subir à ses «créatures» municipales le même sort qu'Ottawa lui réserve: compressions budgétaires et transferts de responsabilités. À leur tour, les municipalités sabrent dans les dépenses, au premier chef culturelles. L'épisode tristement exemplaire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

Aux prises avec la nécessité de réduire leurs dépenses de 6 % d'ici la fin de l'année, les municipalités sabrent un peu partout, à l'aveugle, selon l'humeur. Aucun secteur n'est épargné. Celui qui écope davantage — c'est toujours le cas quand il s'agit de couper —, c'est évidemment le budget de la culture.

Le conseil de la CUQ, qui regroupe 13 municipalités de la région de la capitale québécoise, n'y est pas allé avec le dos de la cuiller. Maniant lourdement la hache, il a amputé de près du tiers le budget de subventions aux organismes sans but lucratif, la plupart du domaine culturel. Quatre organismes seulement ont trouvé grâce devant les bouchers municipaux: le Festival d'été, le Carnaval, l'Orchestre symphonique (OSQ) et le Bureau du film de Québec.

En 1994, la CUQ contribuait pour plus de un million aux organismes sans but lucratif; ce soutien a été réduit à quelque 800 000 \$ entre 1995 et 1997, et il sera de moins de 600 000 \$ l'an prochain, en vertu des décisions récentes des édiles. En trois ans, le budget dit culturel est passé de 1 % à un maigre 0,5 %, sur un budget total de 112 millions.

Cette ponction brutale fait très mal. Aucun des organismes sacrifiés ne roule sur l'or; la moindre coupe peut mettre en péril la survie de certains d'entre eux. Le mauvais exemple entraînant, l'effet domino peut porter d'autres commanditaires, pourtant modestes, à faire comme la CUQ. Maigre espoir. La saignée a eu l'effet d'un coup de fouet et suscité une amorce de mobilisation. La ministre de la Culture et des Communications y a mis son grain de sel, rappelant avec à-propos qu'en dépit de toutes ses compressions, le gouvernement continue d'allouer 1 % de son budget à la culture.

Quand on préfère la Zamboni aux Violons du Roy...

Louise Beaudoin déplore que la CUQ s'apprette à priver une quinzaine d'organismes culturels d'un soutien essentiel à la poursuite de leurs activités, aggravant une situation déjà fort précaire. La CUQ met ainsi en péril des organismes dont le rayonnement débord largement Québec: Les Violons du Roy, l'Opéra et la Fondation de l'Opéra de Québec, le Festival folklorique des enfants du monde, le Concours de musique de Sillery, les Fêtes historiques de Québec, le Théâtre du Trident, le Carrefour international de théâtre.

Comme excuse à leur geste mesquin et méprisant, les maires rappellent que la disparition de la taxe sur les divertissements leur a réduit les vivres et qu'ils n'ont d'autre choix que de satisfaire aux exigences de l'ogre insatiable qui règne à Québec. Tu me coupes, je sabre à mon tour; tu me rognas, je sors aussi ma hache...

Mais, implorent les dirigeants et animateurs culturels, au lieu d'agir à la pièce et selon leur humeur — avec un budget en dents de scie —, les édiles municipaux et régionaux devraient se donner une politique culturelle, à la fois simple et cohérente. D'ailleurs, la loi créant la CUQ il y a près de 30 ans — en 1969, précisément — prévoyait la mise sur pied d'un conseil des arts. Il y en a un pour la Communauté urbaine de Montréal (CUM), qui alloue 4 \$ par personne par année, trois fois plus que dans la capitale.

À Québec, le conseil consultatif régional fait du mieux qu'il peut avec des moyens plus que modestes. L'an dernier, une étude préparée par Jean-Paul Baillargeon (INRS-Culture et Société) a fait ressortir que les activités culturelles suscitent des dépenses de plus de 650 millions dans la région, fournissant de l'emploi à près de 10 000 personnes. Au lieu de les couper, on devrait donc augmenter ces dépenses, aux retombées considérables.

À l'inverse, les restrictions dans des budgets déjà faméliques accroissent le sentiment de «ghetto social» chez les créateurs, que l'on chasse littéralement de la capitale.

En début de semaine, le Conseil de la culture, présidé par Agnès Maltais, a obtenu une rencontre — une première — avec les élus de la CUQ. Déjà converti, le maire de Québec, M. L'Allier, promet de compenser des pertes cuisantes. Même la mairesse de Sainte-Foy, Mme Boucher, souhaite que l'on investisse autant pour l'OSQ que pour les Zamboni de nos nombreuses arènes. La glace est mince, le temps presse pour harmoniser les violons...



MÉTÉO

Montréal
Nuageux avec éclaircies le matin.
Max: -3 Min: -5

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: -7 Min: -10
Détails, page C 2

INDEX

Agenda B 12 Livres D 1
Annonces C 11 Le monde A 8
Les Arts B 1 Les sports C 12
Avis publics C 10 Montréal A 3
Économie C 1 Mots croisés C 11
Éditorial A 10 Politique A 7

www.ledevoir.com

D'Olympie à Nagano



IL A FALLU user d'un subterfuge, hier à Olympie, mais la flamme qui brillera lors des Jeux olympiques d'hiver de Nagano, du 7 au 22 février, a été offerte au premier relayeur chargé de l'acheminer vers Athènes avant son départ pour le Japon. La pluie et des températures frôlant 0 °C n'ont pu permettre au soleil d'allumer la flamme par le moyen d'un miroir concave, déjà utilisé lors des Jeux antiques sur le site d'Olympie. La grande prêtresse a donc utilisé une flamme allumée dès lundi pour lancer la torche du relais olympique. Elle a été offerte à Vasillis Dimitriadis, un skieur grec, premier relayeur d'un parcours long de 50 jours.

Victoire pour les sages-femmes

Un groupe d'experts recommande au gouvernement du Québec de légaliser la pratique des sages-femmes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Sept ans après l'adoption de la loi instaurant des projets-pilotes sur les sages-femmes, le conseil chargé d'évaluer ces projets recommande au gouvernement de légaliser la pratique des sages-femmes, et cela, autant à l'hôpital, à domicile qu'en maison des naissances.

Hier, le Conseil d'évaluation des projets-pilotes, présidé par le Dr Alain Poirier, a déposé un rapport hautement favorable à la légalisation du métier de sage-femme, traçant un bilan plus que positif des quelque 2200 grossesses suivies par ces professionnelles depuis l'ouverture de la première maison des naissances, à Gatineau en 1994.

«Selon notre analyse, c'est une pratique aussi sécuritaire

que celles d'autres praticiens de la santé. Le débat doit se faire sur la place publique, mais on pense qu'il y a aujourd'hui assez de données pour légaliser cette profession», a tranché hier le Dr Poirier. Le conseil d'évaluation était constitué de 12 membres, dont deux sages-femmes, deux usagères, un obstétricien-gynécologue et une infirmière.

Dans ses recommandations, le conseil presse le Québec de créer au plus d'ici un an un ordre professionnel exclusif qui définira le champ de pratique et édictera les conditions d'exercice et de formation des sages-femmes au Québec.

Il est recommandé que les sages-femmes deviennent les professionnelles de première ligne, aux côtés des

VOIR PAGE A 12: SAGES-FEMMES

Le dollar continue de chuter

Le huard touche son plus bas niveau en 11 ans

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le dollar canadien a touché son plus bas niveau en 11 ans, en matinée hier, touchant 69,71 c US, nettement sous le seuil psychologique des 70 c US. Mais la Banque du Canada a résisté à la tentation de hausser de nouveau le taux d'escompte.

La devise canadienne a toutefois repris un peu du terrain perdu en après-midi pour clôturer à 69,88 c US, affichant une perte de 24 centièmes. Très active sur le marché, la Banque du Canada a tenté d'éviter une trop forte glissade en vendant des dollars américains.

«Nous avons traversé un seuil psychologique. Un dollar à 69 c US, c'est peut-être un nouveau plancher», a souligné Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins.

«Le marché a été désappointé de voir que la Banque du Canada n'a pas haussé son taux. Dès que les investisseurs ont

VOIR PAGE A 12: DOLLAR

Bouchard s'engage à relancer Montréal

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

S'il est réélu pour diriger le Québec, Lucien Bouchard est bien déterminé à régler une fois pour toutes les problèmes de sa métropole, Montréal. Peu importe qui en sera le maire, le premier ministre appliquera à la plus grande ville du Québec la médecine qu'il a prescrite au gouvernement provincial: les forceps du déficit zéro.

Et cette panacée procède d'une solution aux déficits actuels de certains fonds de pension des employés municipaux, d'une meilleure gestion des sociétés paramunicipales, de l'abandon des planchers d'emplois et d'une diminution des postes de cadre à la Ville. Mêmes remèdes, même consensus. Pour lancer ces réformes montréalaises, M. Bouchard tiendra un sommet socioéconomique montréalais sur le modèle du Sommet sur l'économie et l'emploi qu'il a présenté l'an dernier à Montréal.

«J'entendrais le faire avec le même appui politique, le même appui des intervenants, des grands décideurs, à partir d'une prise de conscience collective que Montréal, ce n'est pas un problème municipal, que le problème municipal ne se règle pas dans une campagne électorale municipale, que Montréal, c'est un problème national, c'est un problème pour le Québec. Et les gens à Ottawa doivent se rendre compte aussi que c'est un problème pour tout le Canada.»

Jusqu'aux prochaines élections, il a toujours confiance en son ministre de la Métropole — comme dans

VOIR PAGE A 12: BOUCHARD

Carlos superstar

Le procès du «révolutionnaire professionnel» tourne au cirque

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

L'homme pénètre chaque matin vers 10h dans le box des accusés. En blazer bleu marin orné d'un mouchoir blanc, il prend place sur un banc. Pendant de longues minutes, il écoute patiemment les plaidoiries et prend des notes dans un cahier rouge qu'il porte comme un bréviaire. Puis, sous les lambris de la Cour d'assises de Paris, il se lève pour poser une question. Lentement, le comédien entre dans son rôle, il s'échauffe, échange avec ses avocats, se met en scène, lance des œillades au public, puis se lance. À défaut de manier le fusil, Carlos pratique l'art de l'imprévu et de l'esquive, quand ce n'est pas celui de la farce et de l'absurde.

Difficile de se faire à l'idée que l'homme de 48 ans situé à quelques mètres, derrière une simple balustrade, était il n'y a pas si longtemps le criminel le plus recherché de la planète, celui qui fit trembler les polices du monde.

Aucun doute, pourtant. Lorsque le juge lui demande de décliner ses noms, date de naissance et profession, il n'hésite pas: «Je m'appelle Illitch Ramirez Sanchez. Je suis né le 12 octobre 1949 à Caracas, Venezuela. Ma profession: révolutionnaire professionnel dans la tradition léniniste.»

Petit, plutôt chauve et bedonnant, les cheveux lisés vers l'arrière, il porte de fines moustaches de latin lover dignes d'un crooner sur son déclin. Carlos a

la bouille d'un cafetier de banlieue, sympathique, jovial et plein d'esprit. Mais qui en fait toujours un peu trop. C'est un «mégalo-mane», dit son biographe, Bernard Violette (Carlos, les réseaux secrets du terrorisme international, Seuil, 1996).

Depuis une semaine, le personnage occupe toute la scène. Un jour, il fait des compliments à son ancienne maîtresse; le lendemain, il traite les avocats de la partie civile d'agents du FBI et de «chancres sionistes». Quand Coutant Peyre, de «naïve». «Je suis un

VOIR PAGE A 12: CARLOS

Taille universelle.

Offerts à

tous les prix

chez Gap,

GapKids

et babyGap.



certificats-cadeaux Gap

L E S F Ê T E S 1 9 9 7



LE DEVOIR

MONTREAL

La STRSM retarde l'adoption de son budget

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La Société de transport de la rive sud de Montréal (STRSM) a reporté au 22 janvier l'adoption de son budget 1998, pratique inhabituelle s'il en est.

Les grandes sociétés de transport de la région métropolitaine présentent généralement leurs budgets en novembre ou en décembre. La STCUM l'a fait, la Société de transport de Laval (STL) aussi. Sur la rive sud, les élus membres du conseil d'administration de la STRSM ont remis l'exercice à plus tard, prétextant qu'ils n'ont connu que cette semaine les prévisions budgétaires de l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Sur l'île de Montréal et à Laval, ces prévisions sont aussi parvenues cette semaine, mais cela n'a pas empêché l'adoption des budgets. «Ce n'est pas notre style d'adopter un budget dans l'incertitude», a justifié hier Raymond Allard, directeur des communications à la STRSM.

L'AMT décide des tarifs de la carte mensuelle métropolitaine, grandement utilisée par les usagers de la rive sud. Les revenus provenant de cette carte seront partagés sur une base km/passagers entre la STL, la STRSM et la STCUM en 1998. La Société de transport de la rive sud anticipe un manque à gagner annuel de 7,9 millions en raison de cette redistribution.

Les autobus rouleront néanmoins au tarif régulier sur la rive sud jusqu'à l'adoption du budget. La suite sera connue en janvier.

Pleins gaz sur le palais de justice

LE DEVOIR

La comparution du motard Maurice «Mom» Boucher a été retardée, hier, après qu'un forcené au volant de sa voiture eut défoncé, en matinée, l'entrée vitrée du palais de justice, situé rue Notre-Dame dans le Vieux-Montréal. Heureusement, personne n'a été blessé, sauf le conducteur qui le serait légèrement.

Les policiers ont d'abord craint que l'incident soit relié avec la comparution du chef des Nomads, affiliés aux Hell's Angels, mais rien jusqu'à maintenant a permis de relier les deux événements. Un périmètre de sécurité a été établi, et l'édifice a été évacué le temps de vérifier si le véhicule, de marque Firebird, ne contenait pas d'explosifs. Les membres de l'escouade tactique, dépêchés sur les lieux, n'ont rien trouvé de dangereux. L'édifice a été rouvert en milieu d'après-midi.

Le suspect, un homme de 28 ans dont l'identité n'a pas été dévoilée, n'a offert aucune résistance à son arrestation. Il n'a rien voulu dire aux policiers pour expliquer son geste, mais on a indiqué qu'il savait parfaitement ce qu'il faisait. Le suspect n'a pas de casier judiciaire et il comparaitra en cour aujourd'hui.

Maurice «Mom» Boucher est soupçonné d'avoir commandé les meurtres des deux gardiens de prison, Diane Lavigne et Pierre Rondeau. Le motard a été inculpé en fin de journée dans un endroit tenu secret.

Il semble que les palais de justice soient devenus une cible de choix pour certains individus. Ainsi, au mois d'octobre, un enragé qui avait volé un char d'assaut a littéralement traversé celui de Granby. L'édifice a subi des dommages importants, et l'individu... n'a jamais été retrouvé.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le suspect, selon la police, savait ce qu'il faisait en fonçant sur le palais de justice de Montréal.

Sauvons Montréal critique les grandes surfaces de Maxi et Loblaw's

Le Centre sportif de la Petite Bourgogne remporte la palme

Chaque année, l'organisme Sauvons Montréal distribue des prix: les prix Orange pour souligner les bons coups architecturaux; les prix Citron pour signaler les mauvais. Voici les résultats de la 29^e édition.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les architectes, urbanistes et historiens de l'art de Sauvons Montréal ont décerné hier le prix Orange en nouvelle construction au Centre sportif de la Petite Bourgogne alors que le prix Citron en urbanisme était alloué aux grandes surfaces, soit Maxi, Loblaw's ainsi qu'au complexe funéraire du cimetière de la Côte-des-Neiges.

Conçu par le bureau d'architectes Saïa-Barbarese, le Centre sportif de la Petite Bourgogne a remporté la palme parce qu'aux yeux des membres du jury, «par sa sensibilité au contexte et par la mise en valeur de sa vocation communautaire, le Centre sportif de la Petite Bourgogne participe grandement à l'amélioration et à l'animation du quartier. [...] Il établit les bases d'une vie de quartier qui semble des plus prospère. [...] La volumétrie scindée identifie clairement ses deux composantes principales, la piscine et le gymnase».

Le prix Orange en recyclage a été accordé à la compagnie Discreet Logic pour la restauration de l'immeuble qu'elle occupe dans la partie extrême ouest du Vieux-Montréal. «Ce projet, a noté le jury, se révèle une source d'inspiration pour son voisinage. On ne peut qu'espérer que cela s'étende à tous les abords du canal de Lachine».

Le prix Orange en requalification urbaine a été donné au Cirque du Soleil pour l'installation de ses bureaux à Saint-Michel. «Au bord des falaises cyclopéennes de l'ancienne carrière Miron, le nouveau siège du Cirque du Soleil, réalisé par l'architecte Dan Hanganu, est d'une architecture remarquable».

Une mention honorable a été récoltée par le bureau d'architectes Fournier, Gersovitz et Moss pour les travaux de restauration effectués sur de petites maisons de ville situées sur la rue Pierce, entre Sainte-Catherine et Maisonneuve. Réalisés sous la supervision des architectes Rosanne Moss et Mathias Brandl, ces travaux ont permis aux douze logements touchés de retrouver leur cachet d'origine.

Une autre mention honorable, mais cette fois dans la catégorie urbanisme, a été adjugée pour le rétablissement des portes métropolitaines que sont l'aéroport de Dorval et la gare Jean-Talon. Un prix Orange en urbanisme a été remis aux services municipaux qui ont effectué l'aménagement de diverses rives.

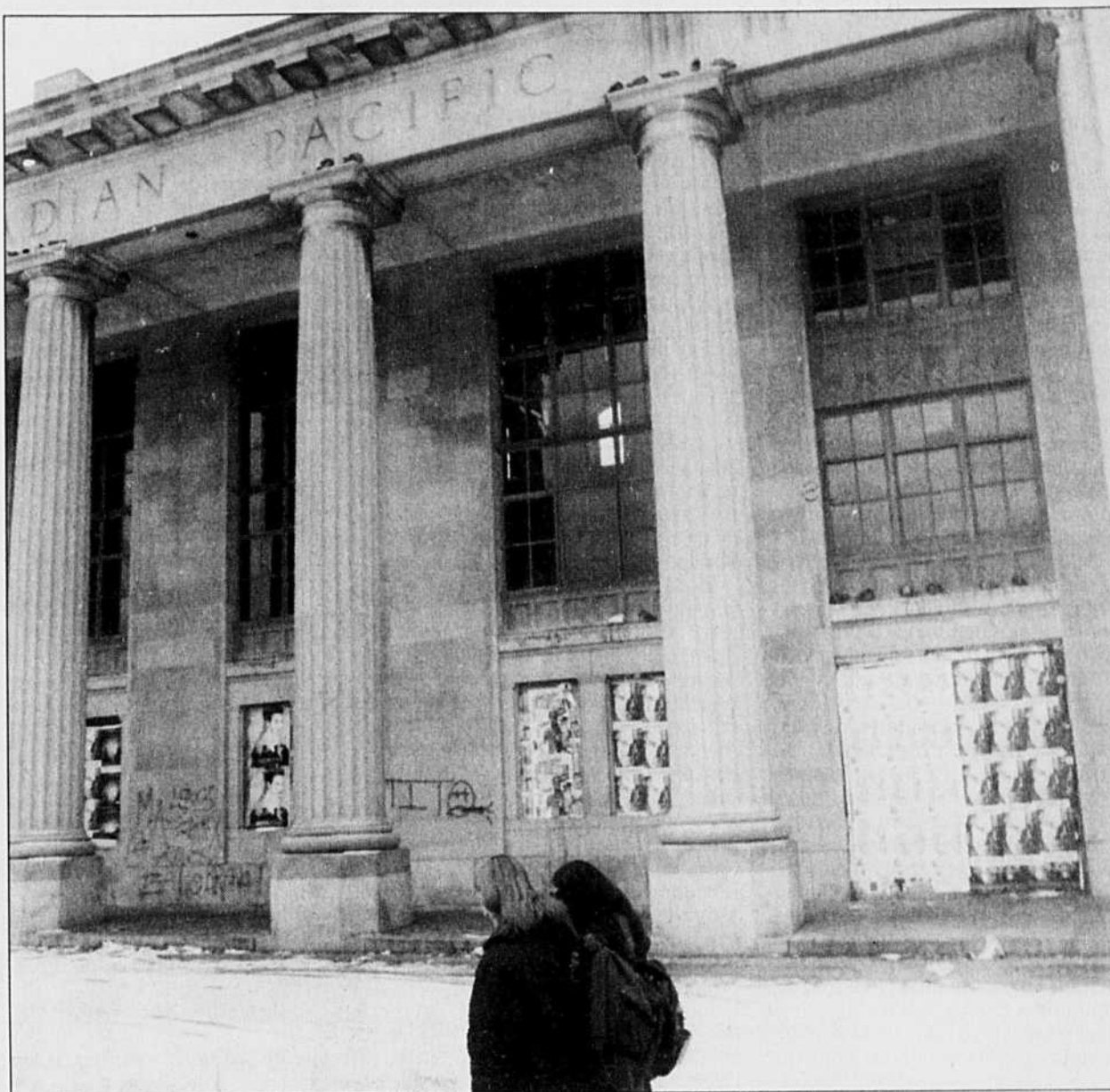
Ainsi donc, le Citron

Ainsi donc, le Citron en urbanisme a été donné aux grandes surfaces. Selon le jury: «Paradis des économies pour certains, cauchemar de circulation pour d'autres, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de tels projets, prévus à l'origine pour les banlieues et leurs espaces étirés, ne considère nullement les critères d'ordre urbanistique [...] Le patrimoine court à sa perte et l'avenir rendra justice à ceux qui ont mis en cause les promesses de revitalisation justifiant de tels projets mais que la Ville aura préféré ne pas entendre».

Le prix Citron en politiques urbaines a été refilé à la Ville de Montréal pour les gestes commis dans les dossiers Benny Farm et Loblaw's à la gare Jean-Talon. Dans le cas de la gare, le jury rappelle ceci: «En 1996, le responsable du dossier était venu dire aux citoyens que la Ville avait, dans sa sagesse similité comptable, décidé de les priver des équipements collectifs auxquels ils avaient droit, tel que spécifié au plan d'urbanisme».

Une mention déshonorable en urbanisme a été décernée pour «privatisation sournoise du domaine public». Le propos du jury? «Allez vous promener près du Nouveau Forum, il faudrait être un esprit particulièrement sélectif pour ne pas observer le foisonnement de grandes enseignes publicitaires, enseignes d'autoroutes à vrai dire, qui s'y est produit depuis quelques années. [...] 1997 aura été l'année des guichets de métro emballés mais peu emballants, l'année de l'attaque de pub dans les stations de métro. [...] Bref, tout ce qui nous appartient comme citoyens, des équipements de notre transport public aux points de vue dans notre ville, est en vente. C'est la publicité mangeuse de paysage public. Aura-t-on de la pub dans nos rapports d'impôts?» Et tout cela, cette détérioration de l'espace public, sans débats publics...

Dans le même ordre d'idées, une mention déshono-



CHRISTIAN GUAY

La Ville de Montréal a reçu un prix Citron pour les gestes commis dans le dossier de la gare Jean-Talon (ci-haut). Une mention déshonorable a été décernée au Complexe Desjardins (ci-contre).



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

nable en urbanisme a été attribuée à Loto-Québec pour appropriation de l'île Notre-Dame par le biais du Casino. «Il y a quelque chose de triste à voir les gouvernements municipaux et provinciaux mettre leurs forces en commun pour agrandir les stationnements et réparer les accès véhiculaires à l'île Notre-Dame pour venir à l'aide d'un casino des plus opulent et profitable. On assiste, impuissants et calmes, à la dilapidation de notre patrimoine collectif sous le poids d'arguments rationnels et financiers qui sont là pour faire comprendre à la plèbe qu'il n'y a pas d'autre choix pour sauver la nation!».

Une mention déshonorable en rénovation a été décernée au Complexe Desjardins pour la dénaturation du rez-de-chaussée. Enfin, une petite limonade a été décernée pour les rendez-vous manqués en design urbain que sont la place de la Dauversière et le chalet du parc Jeanne-Mance.



La fromagerie
HAMEL

plus de 400 variétés
de fromages!
(dont 150 au lait cru)

4 magasins
pour vous servir

220, rue Jean-Talon Est, Montréal
2117, rue Mont-Royal Est, Montréal
9196, rue Sherbrooke Est, Montréal
622, rue Notre-Dame, Repentigny

Téléphone : 272-1161

VIENT DE PARAÎTRE

Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle

LIONEL GROULX: ACTUALITÉ ET RELECTURE
(automne 1997 - numéro 8)

- l'historien, l'intellectuel, l'écrivain
- le conflit des interprétations

Des articles, des documents inédits
(extraits de sa correspondance), des témoignages

(UN NUMÉRO SPÉCIAL À L'OCCASION
DU 30^e ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE GROULX)

19,95 \$ (plus taxes usuelles)
chez son libraire habituel

ou

aux Publications du Québec
B.P. 1005, Québec (Québec) G1K 7B5
téléphone (sans frais): 1 800 463-2100
télécopieur (sans frais): 1 800 561-3479



**LE PRÉSIDENT
BELAND**

356 pages, 25 \$

Jacques Lamarche

Auteur de nombreuses biographies historiques, laissant tout de même percer ses rêves de romancier, Jacques Lamarche signe une recherche personnelle exhaustive sur l'œuvre et la vie de l'actuel président du Mouvement Desjardins, M^r Claude Bélard: la toute première parue au pays.

Seul héritier, dans toute l'histoire séculaire du Mouvement Desjardins, formé à l'école des caisses d'économie autant qu'à celle des caisses populaires, Claude Bélard a suscité et réussi l'unification. Toutes les forces vives des coopératives «industrielles ou paroissiales», autochtone, chinoise ou portugaise, à la grandeur du Québec, associées à celles des francophones d'Ontario, du Manitoba et de l'Acadie, œuvrent désormais en harmonie au sein de ce vaste empire social et financier.

Dans le sillage de ses dynamiques prédécesseurs, tels Émile Girardin ou Cyrille Vaillancourt, Raymond Blais ou Alfred Rouleau, le président Bélard entraîne, inspire et guide les 1470 caisses et les 33 institutions Desjardins sur les grandes routes électroniques, à l'aube du XXI^e siècle.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

CUISINE DISTINCTIVE

Le Saint Amour

RESTAURANT • PAVILLON JARDIN
CHEF TRAITEUR
48, RUE SAINTE-URSULE, VIEUX-QUEBEC
418.694.0667

Grêches
Cadeaux
Librairie
Art religieux

10% DE RABAIS
SUR LES GRÊCHES
sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille

60, rue Notre-Dame O., Montréal
845-3194

GÉRARD DANSEREAU

Animaux de table et objets de plaisir

Peintures récentes

Ouvert les 22, 23, 24 décembre

GALERIE SIMON BLAIS

4521, rue Clark Montréal H2T 2T3 514.849.1165 Ouvert du mardi au samedi de 10 h 00 à 17 h 30

ALESSI
MAX LE CHINOIS
SPACE

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul ouest, 3^e et 4^e étages, Montréal
Tél.: (514) 287-9222
1-888-BONALDO

• LES ACTUALITÉS •

CONCERTS CLASSIQUES

Les vessies ne sont pas des lanternes

I MUSICI

W. A. Mozart: Divertimento pour cordes K 136; Don Giovanni, opéra revu et corrigé par Amnon Wolman avec des animations vidéo de H. D. Motyl. Mise en scène: Amnon Wolman. Dona Elvira: Gladys Mayo; Don Giovanni: Dan Ettinger. I Musici de Montréal. Dir.: Yuli Turovsky. Monument-National, les 18 décembre et 19 décembre 1997.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Zéro, un gros zéro, pointé à part ça, tant de conduite, d'intention, de réalisation et de maniement technique, voilà la note sans appel qu'il faut attribuer, avec peine soit, mais sans appel, à cette «aventure» des Musici et à leurs errements sur ces élucubrations fondées sur le *Don Giovanni* de Mozart. Les musiciens n'y sont pour rien. Après un joli divertimento de Mozart, installés dans la fosse, ils ont eu la chance de ne rien voir! Seuls les premiers violons ont, encore, éprouvé des problèmes d'intonation. Le «spectacle» fut une véritable niaiserie qui a choqué par une insipidité qui n'a eu d'égale que sa prétention et sa duplicité de faussaire.

Si on «révisite» un chef-d'œuvre, c'est qu'on a quelque chose à lui faire dire. Amnon Wolman est un si piètre compositeur (le mot est ici travesti) qu'il se contente, plutôt que d'explorer de nouvelles avenues du mythe, de monter, pour un public de bourgeois de Brel en manque, un catalogue des mille et trois «*Don Giovanni Greatest Hits*». Un extrait banal de l'*Ouverture* viendra tenter de lier la sauce, permettant de faire un lien artificiel entre les diverses tonalités pour aider le chanteur à trouver sa note. Devant cette grossière manipulation de faussaire, la musique se révolte.

A vouloir combiner les quatre hommes dans son protagoniste et ses conquêtes dans sa partenaire, Wolman prouve qu'il ne connaît rien à la psychologie: Mozart et da Ponte en savaient bien plus. Imaginez: Masetto

et Don Giovanni réunis en un même personnage! Elvira et Anna dans une même robe de chambre en ratine! Le summum de cet «art-là (?) est de singer en amateur les moments les plus débiles de *Dynasty* ou *Dallas* et d'appliquer les méthodes les plus réductrices des *soaps* à la musique. On n'avale pas ces couleuvres.

Sa mise en scène est encore plus navrante: on oscille entre la direction d'une mauvaise audition à l'École de théâtre et des atermoiements ridicules de veuve éplorée et d'amant contrit. M. Wolman a-t-il déjà vu un opéra à Chicago ou est-il un digne représentant de ce qui se fait en Israël — ce dont on ne peut que douter?

Le comble est le «multimédia» tant publicisé. Et ici, je souligne les guillemets, car il ne s'agit en fait que d'audiovisuel d'amphithéâtre d'école secondaire. Les vidéos sont primaires: les images sont disponibles avec tout programme de base d'un ordinateur bas de gamme et répétées sans imagination, telles quelles, jusqu'à écoeurement total. Ah, ces statues corinthiennes — Bernard Uzan nous a déjà fait le coup —, ce masque qui se voudrait statue du Commandeur avec lequel le concepteur (encore une fois, un énorme point d'interrogation) Motyl s'amuse avec moins d'originalité qu'un enfant qui fait de la peinture par numéros.

Fi, Monsieur. Dans une ville qui a vu naître Softimage, où on a jugé de cette façon technologique d'appréhender la scène avec des Michel Lemieux et Robert Lepage (et même à l'opéra), qu'on pense offrir de telles fadaïses au public est un véritable scandale qui n'est pas à l'honneur du chef des Musici.

En prime, Catherine Perrin s'est abaissée pendant la pause à faire une entrevue idiote avec le «créateur» de cette «version»: vraie professionnelle qu'elle est, elle aurait dû s'abstenir de nous faire passer ces propos de cabinet de thérapeute pour un élan créateur, de faire prendre pour une fleur ce que, dans le fond, on ne peut même pas gratifier du qualificatif de navet. Dans ces conditions, on craint pour l'avenir de l'atelier d'opéra d'Orford.

L'accident d'avion à Fredericton

Air Canada s'attire des critiques

La compagnie s'est empressée de faire disparaître son logo sur l'épave du Regional Jet

CHRIS MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Fredericton — L'empressement d'Air Canada à recouvrir de peinture son nom et son logo sur la carcasse de l'avion qui s'est écrasé à l'aéroport de Fredericton, tard mardi soir, a suscité hier de vives réactions.

Un ingénieur en aéronautique et membre de l'équipe d'enquêteurs chargés de faire la lumière sur l'écrasement d'un appareil de la compagnie Arrow Air à Gander (Terre-Neuve) en 1985 — la pire tragédie aérienne de l'histoire canadienne — a même laissé entendre qu'Air Canada avait pu enfreindre la loi.

«C'est une façon de procéder est clairement incorrecte», a déclaré Les Filotas. «Ils pourraient avoir détruit des preuves. C'est peu probable, mais possible.»

L'enquêteur du Bureau de la sécurité des transports du Canada respon-

sable des opérations sur le site de l'écrasement, Joe Jackson, a pour sa part déclaré qu'il y avait eu un problème de communication avec Air Canada. Le transporteur aérien s'était vu refuser la permission d'effacer son nom et son logo, mais le message n'aurait pas été transmis à l'employé chargé de se rendre sur les lieux pour repeindre une partie de l'appareil.

«On ne peut blâmer qui que ce soit», a dit M. Jackson.

M. Filotas a pour sa part estimé que la sécurité sur le site d'un écrasement d'avion était aussi importante que sur le site d'un crime. Il existe des règles strictes pour prévenir l'altération des preuves. «Et en plus, c'est ridicule. Tout le monde sait à qui l'avion appartient», a-t-il ajouté.

Une porte-parole d'Air Canada, Nicole Couture-Simard, a dit qu'il est d'usage commun pour un transporteur aérien d'effacer son nom et son

logo sur la carcasse d'un avion écrasé. L'appareil Regional Jet n'appartient plus à Air Canada, a-t-elle expliqué, mais plutôt à l'assureur.

«Lorsque le transfert de propriété a été complété, nos employés se sont rendus sur le site, a dit Mme Couture-Simard. Il y avait sur place un enquêteur du Bureau de la sécurité des transports qui a donné l'autorisation à nos employés de franchir le cordon de sécurité pour recouvrir de peinture le nom et le logo de la compagnie. C'est tout ce qui est arrivé. Il [le bureau] nous a donné l'autorisation et nous avons procédé.»

M. Jackson a toutefois indiqué qu'il n'y avait personne du Bureau de la sécurité des transports sur le site lorsque les employés d'Air Canada s'y sont présentés avec leurs pinceaux. Seuls des agents de la Gendarmerie royale du Canada s'y trouvaient, et on leur aurait dit qu'Air Canada avait obtenu l'accès au site.

«Je suppose que le fait de peindre l'appareil constitue une sorte d'altération de la preuve, a-t-il dit. Mais personnellement, ça ne m'embête pas.»

La situation pourrait toutefois embêter ses patrons à Ottawa. M. Jackson a reconnu que ceux-ci avaient reçu des appels de politiciens mécontents, hier.

M. Filotas a pour sa part affirmé que le camouflage du nom et du logo d'un transporteur aérien sur le site d'un écrasement d'avion était pratique commune dans les années 30 et 40, avant que les technologies des médias ne permettent la diffusion rapide de l'information et des photos. Un tel comportement ne s'était pas vu depuis des années, a-t-il ajouté.

L'écrasement, survenu après que le pilote eut tenté au dernier instant de reprendre de l'altitude à proximité de la piste d'atterrissage, a fait 35 blessés, dont sept se trouvaient toujours à l'hôpital hier.

Un dossier controversé

La Suède amorce la fermeture de ses centrales nucléaires

BENOÎT PELTIER
CORRESPONDANT
DU MONDE
EN EUROPE DU NORD

Stockholm — En dépit des protestations de l'opposition conservatrice et libérale, des syndicats et des industriels, le Parlement suédois a adopté jeudi une loi relative à l'un des dossiers les plus controversés des deux dernières décennies dans le pays: l'abandon de l'énergie nucléaire civile.

Selon le texte, l'un des deux réacteurs de la centrale de Barsebäck (dans le sud) sera fermé d'ici juillet 1998. Et si la perte de production d'électricité ainsi enregistrée peut être «compensée» par d'autres sources d'énergie et par une «réduction de la consommation», le second réacteur subira le même sort avant juillet 2001. Le gouvernement social-démocrate a souligné qu'il ne faisait à qu'entamer un processus inévitable à long terme, en «respectant» la volonté de la population.

En 1980, les Suédois s'étaient prononcés, par référendum, en faveur de la poursuite du programme nucléaire. L'un des plus ambitieux d'Europe, avec douze réacteurs répartis sur quatre sites, qui produisent aujourd'hui environ 50 % de l'électricité du royaume. Toutefois, traumatisés par l'avarie de la centrale américaine de Three Mile Island, les Scandinaves avaient réclamé dans le même temps l'abandon complet de l'atome civil dans un délai «raisonnable». La date butoir de 2010 fut ensuite fixée par le Parlement, mais ce n'est qu'il y a quelques années que les sociaux-démocrates décidèrent de reprendre le dossier.

Le premier ministre, Göran Persson, aime à parler de son pays comme d'un modèle en matière d'environnement; il lui faut donc montrer l'exemple. Mais les adversaires de la loi font remarquer que les Suédois sont aujourd'hui majoritairement opposés au démantèlement.

Des considérations politiques ont joué dans la décision des sociaux-démocrates. Minoritaires au Parlement,

ils ont pu gouverner depuis 1994 grâce à l'appui du petit Parti centriste. Or celui-ci, farouchement antinucléaire, a exigé la fermeture d'un premier réacteur avant les législatives de septembre 1998. Le résultat du vote s'annonçant incertain, M. Persson a visiblement cherché à s'assurer la confiance future de son allié en sacrifiant un réacteur, l'un des plus modestes (6 % de l'électricité consommée dans le pays) et des plus anciens du royaume (milieu des années 1970).

Mesures «peu écologiques»

Ce choix satisfait les Danois, dont la capitale, Copenhague, n'est séparée que par quelques kilomètres de détroit de Barsebäck. La présence de cette centrale a été une source de tensions persistante entre «frères» scandinaves. Le propriétaire privé de la centrale, Sydkraft, s'apprête à livrer une longue bataille juridique contre le plan gouvernemental. D'autres questions se posent. Comment financer une telle opération, estimée entre 10 et 20 milliards de couronnes (de 8 à 15 milliards de francs)? Quelles sources d'énergie de substitution employer? Le développement de l'énergie hydraulique n'est pas autorisé. Et, selon des experts, il faudra attendre longtemps avant que les sources «alternatives» (énergies bio et éolienne) soient à la hauteur des espoirs placés en elles. Stockholm pourrait par ailleurs importer du gaz de Norvège ou de Russie et avoir davantage recours aux centrales au charbon. «Des mesures peu écologiques», grognent les Verts.

La solution de remplacement proposée par le gouvernement est jugée peu réaliste par les industriels suédois, inquiets de perdre du terrain face à la concurrence internationale, tandis que les syndicats redoutent une aggravation du chômage. Le sort des dix réacteurs qui survivront à ceux de Barsebäck demeure, par ailleurs, plus qu'incertain. «L'année 2010 n'est plus l'échéance finale pour le démantèlement», stipule la loi. Une évaluation sera faite, d'ici 2002, des conséquences des premières fermetures.

EN BREF

Antiquités égyptiennes

Paris (AFP) — Le président français Jacques Chirac a dévoilé hier les fameuses collections d'antiquités égyptiennes du musée parisien du Louvre, dans 10 000 mètres carrés de salles

réaménagées et agrandies. L'Égypte des pharaons domine ces trente nouvelles salles situées dans la partie la plus ancienne du palais, présentant 9570 chefs-d'œuvre d'antiquités égyptiennes, mais aussi grecques, étrusques et romaines, ainsi que des peintures italiennes des XVI^e et XVII^e siècles.



Trevor Rees-Jones, lors de son arrivée au palais de justice de Paris.

L'enquête sur l'accident

Le garde du corps de Diana n'est d'aucun secours

ASSOCIATED PRESS

Paris — Entendu hier pendant deux heures par le juge d'instruction parisien Hervé Stéphan, le garde du corps Trevor Rees-Jones ne se souvient toujours pas des circonstances de l'accident dans lequel la princesse de Galles, Dodi al-Fayed et leur chauffeur Henri Paul ont trouvé la mort le 31 août dernier à Paris.

«Il n'y a rien de neuf» dans ses déclarations, «il ne se souvient de rien», explique-t-on de sources proches de l'enquête.

Trevor Rees-Jones, 29 ans, a quitté le palais de justice de Paris par une porte dérobée en compagnie de ses quatre gardes du corps. Ses déclarations au juge Stéphan ont été faites en présence d'un traducteur, de son avocat M^r Christian Curtil, et ont été consignées dans un procès-verbal de quatre pages.

M^r Curtil, interrogé à sa sortie du cabinet du juge Stéphan, s'est refusé, «à la demande de son client», à tout commentaire sur cette audition.

C'est la troisième fois que Trevor Rees-Jones, 29 ans, est entendu par les enquêteurs français. C'est en revanche la première fois qu'il a été entendu avec la qualité de partie civile, ce qui explique partiellement la durée

de son audition et la présence d'un avocat.

Trevor Rees-Jones, employé de Dodi al-Fayed, était arrivé en Mercedes 280 noire en compagnie de son avocat ainsi que de ses quatre gardes du corps, deux Français et deux Britanniques.

Les deux Britanniques, également employés par la famille al-Fayed, étaient venus spécialement de Londres tandis que les deux gardes du corps français sont membres de la sécurité de l'hôtel Ritz, propriété de Dodi al-Fayed.

La Mercedes empruntée par Trevor Rees-Jones a été louée à la société Étoile-Limousine qui avait également loué la Mercedes 280 dans laquelle la princesse de Galles a été tuée.

Trevor Rees-Jones, qui devait immédiatement regagner Londres par avion privé à l'issue de son audition, est apparu l'air grave et le visage portant les stigmates de son accident aux nombreux journalistes venus pour l'occasion.

Il s'est difficilement fait un chemin parmi les dizaines de caméramans et de photographes qui l'attendaient. Parmi les journalistes présents se trouvait un des neuf photographes mis en examen pour «homicides involontaires» pour leur rôle présumé dans l'accident de la princesse de Galles.

doice
Diana
SOLDE
jusqu'à 50 %
de rabais sur toute notre
marchandise
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

31 décembre
Offrez-vous
la Méditerranée
pour la Nouvelle Année
Fine cuisine Portugaise
Table d'hôte du Nouvel An 80 \$
Danse - Prix de présence - Champagne
Places limitées
POUR RÉSERVATION ET INFORMATIONS
848-0988
1446 rue Peel, Montréal
Ouvert exceptionnellement en soirée, les dimanches 14 et 21 décembre.

Les maillots
pour les femmes...
...toutes les femmes
Maillots
~ exclusifs
~ fait sur mesure
~ tissus européens
Vêtements de
croisière
Certificats-cadeaux
Lili les Bains
937-9197
Sur rendez-vous seulement

«Plus qu'un disque-hommage,
Libre à vous rapproche l'homme de son destin»
***1/2 Claude Côté, VOIR
SOUVERAINS ANONYMES
LIBRE
En vente chez
tous les bons
disquaires
«Richard Séguin, Eric Lapointe, Claire Pelletier, Karen Young,
Marie Philippe, Sylvie Tremblay, Michel Rivard, Luck Mervil,
French B, Pol Pelletier, Henri Band, Lou Babin, René Flageole
et tous les autres chantent avec une conviction toute
particulière, empreinte de dignité»
Jean Beauchesne, Journal de Québec

• LES ACTUALITÉS •

Québec reconnaît la représentativité du regroupement des ZEC

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

La Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC (FQGZ), l'organisme qui chapeaute les 62 «zones d'exploitation contrôlée» de la province, pourra bénéficier d'un financement statutaire auprès de ses membres et agir comme représentant de ses affiliés auprès du gouvernement après 15 ans d'existence.

La représentativité de la FQGZ et son mode de financement ont en effet été reconnus hier par l'Assemblée nationale, qui a ratifié le projet de loi 179 modifiant la Loi sur la conservation de la faune. La FQGZ, qui administre à la place de Québec avec des bénévoles les territoires publics hérités des anciens clubs privés, était l'une, sinon la seule fédération du domaine halieutique à ne pas être reconnue par le gouvernement et à compter sur un financement statutaire, malgré les doléances répétées du milieu.

Les ZEC qui ne voudraient pas être membres de la FQGZ pourront toujours le faire mais ne pourront se soustraire à l'obligation de payer une cotisation.

La loi 179 reconnaît par ailleurs au gouvernement le droit d'approuver des règlements plus souples en ce qui a trait au financement des ZEC, une autre de leurs réclamations. Ainsi, Québec pourra approuver des tarifs différenciés selon les permis ou les moments de la saison, ce qui favorisera la fréquentation des terres publiques en période creuse.

D'autre part, les pourvoyeurs du Québec ont réagi hier au dossier publié par *Le Devoir* en soutenant qu'ils «n'écarteront pas» les territoires publics voisins des pourvoies si Qué-

bec octroie à leurs clients le droit de chasser l'original plus tôt, soit même en période de rut alors que les bêtes sont particulièrement vulnérables à la technique de l'appel.

C'est ce qu'a soutenu hier le directeur général de la Fédération des pourvoyeurs du Québec, Serge Tanguay, selon qui ce sont plutôt les chasseurs des territoires publics qui vont profiter de «l'effet de débordement» des populations plus élevées d'originaux qu'on trouverait généralement dans les pourvoies en raison de leurs efforts pour discipliner les coupes forestières et assurer le succès de leurs plans de gestion de la faune.

Selon le porte-parole des pourvoyeurs, le droit de chasser plus tôt dans la saison s'accompagnera de l'obligation de respecter un quota de captures qui ne pourrait être dépassé, ce qui évitera tout risque de surexploitation.

M. Tanguay soutient qu'il est faux de prétendre que les pourvoyeurs desservent globalement une clientèle de «nantis» malgré l'existence de certaines pourvoies dites de luxe. La moyenne des forfaits de chasse à l'original, dit-il, se situe entre 350 et 500 \$, ce qui est moins cher que les prix pratiqués par la Société des établissements de plein air (SEPAQ), une société gouvernementale dont les activités portent ombrage aux pourvoyeurs, soutient-il.

Le Centre québécois du droit de l'environnement en saisit la Commission d'accès à l'information

Difficile de connaître la situation de son environnement

Les restrictions empêchent les citoyens d'obtenir l'information nécessaire

Le gouvernement ontarien aide financièrement les citoyens à utiliser la loi de l'environnement pour contrôler directement leur qualité de vie et le sort des espèces vivantes. Au Québec, la loi est ainsi faite et assortie de telles restrictions que les citoyens ne peuvent même pas obtenir les renseignements qui leur permettraient de savoir s'ils doivent passer eux-mêmes à l'action. Ce qui est d'autant plus surprenant que le gouvernement veut réduire ses budgets dans ce secteur et «responsabiliser» les acteurs sociaux!

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Les nombreuses exceptions au droit d'accès à l'information sous prétexte, notamment, de secrets industriels, commerciaux, techniques ou syndical, empêchent souvent les Québécois d'obtenir souvent des informations cruciales sur la contamination de leur environnement, un droit pourtant reconnu en principe par la loi. Cette situation paralyse le droit des citoyens d'utiliser l'injonction environnementale pour mettre fin à des activités susceptibles de nuire à leur sécurité et à celle d'autres espèces vivantes.

C'est ce que soutiennent dans un mémoire les procureurs regroupés dans le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) dans un mémoire qu'ils ont récemment adressé à la Com-

mission d'accès à l'information (CAI) en rapport avec la révision des lois régissant cet organisme.

La Loi québécoise de l'environnement (LQE) a reconnu dès 1978, soit quatre ans avant l'adoption de la Loi d'accès aux documents des organismes publics, le droit des citoyens d'être informés sur tout ce qui touche à la contamination de leur milieu. La LQE oblige en effet le gouvernement à remettre aux citoyens «copie de tout renseignement disponible» sur la présence de contaminants dans leur milieu.

Cependant, note le CQDE, les démarches des citoyens pour faire appliquer ce droit «ont échoué devant la CAI ou la Cour du Québec», créant «d'importantes tensions dans plusieurs communautés». Cela a été notamment le cas pour les sites d'enfouissement ou les équipements d'élimination de déchets, voire de déchets dangereux.

Première échappatoire, notent les procureurs environnementaux: les organismes publics transfèrent la responsabilité et le mandat de gérer les dossiers litigieux à des organismes privés, comme des sociétés paramunicipales ou de véritables sociétés privées, comme Hydro-Québec l'a fait avec Nouveler. Des MRC s'associent ainsi avec le secteur privé pour la gestion des déchets ou pour la filtration de l'eau potable, ce qui soustrait les dossiers à l'obligation de divulgation.

Deuxième échappatoire, ajoute le centre: les groupes environnementaux se heurtent à l'obligation de recourir à un procureur pour défendre leurs dossiers, un droit pourtant accordé aux individus. L'obligation de reformuler leurs demandes d'accès à titre individuel ajoute aux délais de six à huit mois pour l'audition des plaintes et de presque deux ans pour les appels!

Troisième échappatoire: les types de renseignements demandés. Si la loi autorise la remise de renseignements relatifs à la présence de contaminants, elle ne parle pas des renseignements sur l'émission de ces contaminants qu'on retrouve dans les audits environnementaux, les études de caractérisation, les échantillonnages, etc. Elle n'oblige pas non plus le gouvernement à divulguer ce qu'il sait des «activités» polluantes ou dévastatrices de certaines entreprises,

pas plus qu'elle n'oblige les organismes régulateurs publics à le faire.

Pire, ajoute le centre, le ministère de l'Environnement et de la Faune refuse tout accès aux renseignements obtenus par ses officiers dans l'application de la loi, comme les inspecteurs ou la police verte. Leurs rapports peuvent demeurer confidentiels pendant deux ans sous prétexte de préserver leur réputation et leurs droits, souvent mieux protégés de cette façon que ceux des victimes!

Dans le cas des infractions à répétition quotidienne, comme la contamination des sols, le délai de deux ans accordé au MEF équivaut à sceller le dossier en permanence. Enfin, le «secret industriel» a permis à des entreprises de faire reconnaître comme tels des contaminants dangereux sous prétexte que cela révélerait leurs façons de faire, même dommageables...

Non seulement, affirme le CQDE, on prive les citoyens de connaître les risques qu'ils courent, mais la CAI les prive du droit d'intervenir par injonction en exigeant désormais qu'il y ait danger immédiat pour autoriser certains renseignements. Or la LQE précise que l'injonction environnementale peut être utilisée pour viser des contaminants «susceptibles» de présenter un risque, un droit à la prévention qui devient inutile si la commission n'accorde les renseignements qu'aux personnes intoxiquées...

EN BREF

Six millions de plus pour les CLD

(Le Devoir) — Le ministre responsable des régions, Guy Chevrette, aura finalement obtenu six millions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour faire grimper le budget des Centres locaux de développement (CLD) à 66 millions. Ce montant supplémentaire constitue de l'argent neuf dédié à l'entrepreneuriat local, mais cette contribution du MES de Louise Harel ne sera pas imitée par les autres ministères pour l'instant, semble-t-il. Les six millions serviront à appuyer des démarches d'accompagnement de micro-entreprises pour les bénéficiaires de l'assurance-emploi. Ce montant devra faire l'objet d'une reddition de comptes annuelle au MES.

Mont-Tremblant évite le conflit

(Le Devoir) — Dans une proportion de 84 %, les travailleurs syndiqués de la station de ski de Mont-Tremblant viennent d'approuver un projet de convention collective qui leur accorde des hausses de salaire de 2,5 % les première et deuxième années et de 3 % la troisième année. La convention s'applique à quelque 1000 syndiqués affiliés à la Fédération du commerce (CSN). L'entente prévoit que les salariés puissent compléter des semaines normales de travail, ce qui n'est pas courant chez les travailleurs saisonniers. Entrent aussi dans les gains: le maintien de repas à tarifs réduits ainsi que la participation de l'employeur au FondAction CSN. Le syndicat annonce qu'il se montrera vigilant afin de limiter le recours à la sous-traitance et aux bénévoles.

La sécurité accordée à Parizeau sera réévaluée

(PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard a justifié les mesures de sécurité accordées par l'État à son prédécesseur Jacques Parizeau depuis janvier 1996 tout en indiquant que les services seront bientôt réévalués par la Sûreté du Québec. M. Bouchard a surtout noté qu'il n'appartient pas au premier ministre ou au gouvernement de décider du niveau de sécurité à accorder aux anciens premiers ministres. De son côté, le chef de l'opposition Daniel Johnson a affirmé que, dans son cas, il a déjà renoncé à faire payer les contribuables pour sa sécurité personnelle une fois que sa carrière politique aura pris fin, et il a demandé au premier ministre s'il entend faire le même geste. C'est la SQ, a précisé M. Bouchard, qui a déterminé que les anciens premiers ministres doivent, pendant un certain temps, jouir de mesures de sécurité. Une personne, cependant, est tou-

Depuis 30 ans...
Toujours les meilleurs prix.
COMPAREZ

LES PERLES... UNE IDÉE
DES PLUS CULTIVÉE
Le plus grand choix au Québec

5.5-5 mm 18"	108 \$	Prix courant 225 \$
6.5-6 mm 18"	358 \$	Prix courant 798 \$
6.5-6 mm 24"	468 \$	Prix courant 698 \$
6.5-6 mm 28"	688 \$	Prix courant 1098 \$
6.5-7 mm 18"	348 \$	Prix courant 1298 \$
7.5-7 mm 18"	888 \$	Prix courant 2600 \$

VASTE CHOIX DE
PERLES NOIRES DE FAHIT

IONC ÉTERNITÉ OR 14KT
1 carat total VENTE 758 \$
Plus de 200 modèles disponibles

BRACELET TENNIS
Le plus grand choix au Québec

Total	0.50 carat	VENTE 588 \$
1 carat	VENTE 788 \$	
3 carats	VENTE 1788 \$	

• Disponible également jusqu'à 5 carats
• Certains modèles peuvent différer de la photo

Laboratoire de gemmologie.
Atelier de création.

1997
Sondage
Léger & Léger

Certains photos sont légèrement agrandies pour montrer le détail.
LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri, Montréal
845-5243 sans frais 1-800-667-6878

LISE WATIER
INSTITUT

À NOËL
faites-lui plaisir

Cette année, offrez un certificat-cadeau de l'Institut Lise Watier.
Choisissez un cadeau personnalisé parmi nos différents services
à la carte à partir de seulement 25 \$
ou profitez de l'un de nos forfaits favoris :

JOURNÉE ÉVASION BEAUTÉ	268,00 \$
BEAUTÉ AM/PM	160,00 \$
DÉTENTE ULTIME	135,00 \$
COURS DE MAQUILLAGE PRIVÉ	65,00 \$
BEAUTÉ EXPRESS	62,50 \$

392, RUE LAURIER OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) TÉLÉPHONE : (514) 270-9296 OUVERT 7 JOURS SEMAINE

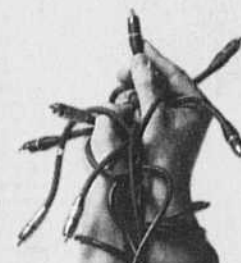
333, GRANDE-ALLÉE EST, QUÉBEC (QUÉBEC) TÉLÉPHONE : (418) 522-3333 OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES



Degelez-vous l'oreille interne!

Pour ce faire, vous pouvez vous mettre la tête, pendant deux minutes trente dans un four à micro-ondes de 800w. (disponible en magasin), rester toute la journée près du calorifère ou bedon, nous vous suggérons plutôt de vous équiper de cette chaîne haute fidélité composée du récepteur de 48w/canal, du lecteur de 5 CD Denon et, c'est tout nouveau chez Fillion, des enceintes acoustiques de fabrication canadienne de marque Mirage. L'effet est chaudement garanti. Fillion électronique, la façon la plus agréable de décongeler l'oreille interne.



Livraison, installation gratuites.
Nouvelle salle d'écoute McIntosh. Ouvert le dimanche.

DENON

Mirage

Nouveau

Récepteur 48 w/canal. Étalage d'amplification haute qualité. 16 présélections. DRA-275.
Lecteur de disques compacts à 5 CD.
Double Convertisseur de 18 bits. DCM 2600.
Enceintes acoustiques canadiennes. 150118

« 1098\$ »

Depuis 1956
Fillion
électronique

« On connaît la musique. »

5730, rue Sherbrooke Est - Pres du stade Olympique - 254 6641 - www.fillion.qc.ca



Offrez-vous un petit quelque chose.

Voici le StarTAC^{MC} 6000e, le plus petit
téléphone mobile au monde.
L'envie sera grande de vous offrir
un petit cadeau à Noël.

StarTAC 6000e de Motorola

Seulement

149\$*

Le StarTAC 6000e se glisse
comme un charme dans la poche
de votre chemise ou se porte
discrètement à la ceinture. Venez
le découvrir chez Bell Mobilité,
le Royaume des grands.

1 888 4MOBILE
www.bellmobilité.ca



* En vigueur jusqu'au 31 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks, dans le cadre de certains forfaits, sous réserve de signature ou de prolongation de contrat, pour une durée minimum de 12 mois. Taxes, options additionnelles et autres frais (activation, accès annuel au réseau, interurbain, itinérance et temps d'antenne) en sus. Sous réserve de certaines conditions, d'approbation de crédit et de modification sans préavis. Détails en magasin.

la différence est là^{MC}



AGENTS AGRÉÉS

Blainville
Centre de Téléphone
Mobile
Tél. : (514) 433-0228
Candiac
Mobicell
Tél. : (514) 444-3658
Chomedey
Boutique Cellulaire
Tél. : (514) 686-6959
Métro Com Canada
Tél. : (514) 687-4000

Dollard-des-Ormeaux
Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 626-8888
Dorion
La Boutique Électronique
Tél. : (514) 424-1416
Dorval
J.D. Mobilité inc.
Tél. : (514) 946-0511
Joliette
Boutique du Téléphone inc.
Tél. : (514) 752-5030

Lafontaine
Cosat
Tél. : (514) 431-5122
L'Assomption
Servitel Communication
Tél. : (514) 589-1200
Laval
Centre de Téléphone Mobile
Auteuil
Tél. : (514) 628-9366
Cellular One
Tél. : (514) 667-1177

Longueuil
Slimtel
Tél. : (514) 463-0565
Triacomm
Tél. : (514) 928-2244
Montréal
ABCO Télécom
Tél. : (514) 389-8900
C.B.C.I Télécom
Tél. : (514) 748-5224
C-Boss Communications
Tél. : (514) 990-9899

Communication Idéale
Montréal-Est
Tél. : (514) 645-4455
Location G.E.
Tél. : (514) 891-0008
Télécentre Québec
Tél. : (514) 485-5222
Rosemère
Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 979-3838
Shawinigan
Reynolds Radio inc.
Tél. : (819) 539-1992

Sherbrooke
Audioteck
Tél. : (819) 562-9262
Gobeil et Filles inc.
Tél. : (819) 563-0406
Sainte-Agathe-des-Monts
Autoradios C.V.L. inc.
Tél. : (819) 326-2006
St-Eustache
Communications J.D.
Tél. : (514) 974-7444
St-Jérôme
Cosat
Carrefour du Nord
Tél. : (514) 431-2856

St-Léonard
Carucell
Tél. : (514) 324-0000
Terrebonne
Boutique Cellulaire
Galeries de Terrebonne
Tél. : (514) 964-0828
Tracy
Radio Michel inc.
Tél. : (514) 746-7777
Verdun
Citicell
Tél. : (514) 762-2000

Ville Mercier
Distribution
Réjean Mailloux inc.
Tél. : (514) 951-0446
Ville St-Laurent
J.G. Communication Itée
Tél. : (514) 956-8885
Lazer Auto
Tél. : (514) 334-4785
Westmount
Future Connection
Tél. : (514) 369-1222

Battery Plus

Bell Téléboutique



Dimaculm
Électronique et informatique

FUTURE SHOP

SEARS

STEREO



Zellers

LE DEVOIR

POLITIQUE

REVUE DE PRESSE

Querelle au sujet d'un pacte flou et dangereux

À peu près tous les commentateurs du Canada anglais ont épilogué sur la Conférence des premiers ministres, au cours de laquelle, la semaine dernière, un nouveau pacte d'union sociale canadienne a été amorcé. La plupart ne sont pas tendres envers l'aréopage qui s'est réuni chez le premier ministre Chrétien. Ils relèvent que Lucien Bouchard est loin d'être le seul à torpiller le fédéralisme canadien.

Gilles Lesage

De notre bureau de Québec

Columnist pour *The Gazette à Ottawa*, Paul Wells note que les autres journalistes monteront en épingle la confusion et la discorde issues de la réunion des premiers ministres à Ottawa. Quant à lui, il préfère croire que tout ce bavardage peut mener à l'action.

«En substance, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu de discuter davantage. Ça semble fort mince, mais il faut noter qu'ils parleront de sujets importants et que leurs conversations ont déjà donné des résultats utiles...»

«Le gouvernement du Québec, aussi longtemps que le Parti québécois le formera, boycottera la plupart de ces discussions, mais les Québécois en profiteront quand même. Bouchard peut prétendre qu'une coupure de un milliard dans les taxes pour les démunis est une "intrusion"; mais les familles nécessiteuses toucheront l'argent malgré tout. Et si bientôt, conclut Wells, un autre parti forme le gouvernement du Québec, ses idées seront les bienvenues pour participer à des conversations utiles.»

Les premiers ministres en désaccord pour agréer, titre Andrew Coyne, columnist pour *Southam News*. Ils ne sont même pas capables de s'entendre sur les objets de leur mésentente, raille-t-il. «Rétrocession massive, statu quo ou une autre humiliation pour le Québec? Ça dépendra en grande partie de l'évolution des discussions. À coup sûr, l'héritage du "fédéralisme coopératif" depuis le gouvernement Pearson... a surtout été fait de reculs continus du gouvernement fédéral.» Pour que cette abnégation cesse, plaide Coyne, Ottawa doit mieux se préparer et faire ses propres demandes à des provinces trop voraces.

Selon *The Ottawa Citizen*, les premiers ministres se remettent à se chamailler. On pouvait souhaiter un nouvel âge d'or, après des décennies de querelles fédérales-provinciales. Ce ne sera probablement pas le cas. «Le gouvernement Chrétien veut d'abord faire un bout de chemin avec les provinces, avant d'établir des règles de fonctionnement. Mais les provinces craignent que le gouvernement fédéral, sur le point d'être libéré des affres d'un déficit de 30 ans et confiant que la déclaration de Calgary est dans le sac, ne se gênera bientôt plus pour envahir le champ des affaires sociales, à moins qu'il ne soit mis au pas rapidement et fermement.»

Les premiers ministres écartèlent le Canada au lieu de le rassembler, se lamente Susan Riley, dans *The Ottawa Citizen*. Pendant qu'ils se chicanent ainsi, ce sont les citoyens ordinaires qui écopent. «Le premier ministre Lucien Bouchard — qui exigeait des baisses de taxes substantielles — a fait référence au long entêtement de sa province en insistant: "Je ne serai pas le premier ministre du Québec à m'effondrer."» Mais le Québec n'est pas seul à condamner ces conférences périodiques à l'acrimonie et à la confusion. Il n'y a plus un seul véritable bâtisseur de nation.»

«Le hockey et les premiers ministres se font concurrence pour savoir qui est le plus insipide», titre Jeffrey Simpson. Il met en comparaison, dans *The Globe and Mail*, la Conférence des premiers ministres et la Ligue nationale de hockey, l'une étant aussi terne et ennuyeuse que l'autre. «Avez-vous porté attention à la Conférence de la semaine dernière? Êtes-vous resté éveillé à jongler sur les "approches favorisant la collaboration" et les "séries de principes concernant la politique sociale", et la "position traditionnelle du Québec", et tous les autres clichés lugubrement énoncés qui émanent du monde fédéral-provincial?»

Les premiers ministres ont au moins un avantage sur la LNH, raille Simpson. «Les conférences des premiers ministres sont peu fréquentes, de sorte que l'ennui qui s'en dégage ne dure pas longtemps. Quelques éclats de rhétorique, un amas de prises de position insensées, une promesse de rester en contact et, poof, les ministres sont partis. La LNH, en contraste, allonge sans cesse sa saison. Cette longueur est désormais en relation inverse à la qualité de l'ennuyeux spectacle nocturne de la ligue.»

Rougissez, M. Bouchard, somme *The Toronto Star*. «La prétention absurde de M. Bouchard, selon laquelle la Constitution canadienne est une camisole de force, devient plus faible de jour en jour... Loin d'entraver le Québec sur des objets qui relèvent de l'identité francophone, la Constitution est un rempart moderne, souple pour les Québécois, entourés comme ils sont par une majorité anglophone. L'indignation du premier ministre a rarement sonné plus vide.»

Columnist pour *The Toronto Star* à Ottawa, Rosemary Speirs a consacré deux chroniques à ce qu'elle appelle «le rituel» des premiers ministres. «Leur pacte flou et secret mène à une mésentente dangereuse», conclut-elle.

Le rituel, c'est celui de premiers ministres provinciaux qui, à leur arrivée à Ottawa, jurent de mettre le fédéral au pas et qui, après 24 ou 48 heures, s'entendent pour rapporter un progrès. À l'exception de Lucien Bouchard qui, fidèle à lui-même, en sort en maugréant contre les intrusions fédérales.

«Bouchard se sent menacé par la tactique fédérale visant à verser directement de l'argent [aux chercheurs, aux jeunes, et autres]. Il menace de punir tout hôpital ou université qui accepterait de l'argent du Fonds pour l'innovation, et il exige que les subventions transitent d'abord par son gouvernement. En d'autres mots, raille Mme Speirs, l'argent d'Ottawa est bon à la condition que Bouchard mette la main dessus.

«À l'évidence, conclut-elle, Bouchard se propose de se servir abondamment de sa mise à l'écart, d'utiliser la conférence des premiers ministres comme une cause célèbre en vue d'un troisième référendum au Québec.»

Grave devinette pour les Fêtes en famille aux mordus de cette chronique du ROC (*Rest of Canada*): M. Chrétien a-t-il, oui ou non, fait une concession importante en déclarant qu'il négocierait avec le Québec après un OUI référendaire? Selon *The Toronto Star*, «c'est un appel au bon sens, aux intérêts communs et à la règle de droit. Des signes positifs. Des signaux dans lesquels les Québécois peuvent avoir confiance.»

Amendement constitutionnel

Le Québec réaffirme son pouvoir exclusif en matière d'éducation

Le jour même de la proclamation, une controverse se profile au sujet du Fonds fédéral des bourses du millénaire

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement du Québec entend invoquer son pouvoir exclusif en matière d'éducation pour exiger sa part du futur Fonds des bourses du millénaire du gouvernement fédéral.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Jacques Brassard a fait cette mise au point hier, immédiatement après avoir assisté, à la résidence du gouverneur général à Ottawa, à la proclamation de la modification constitutionnelle qui facilitera la création de commissions scolaires linguistiques au Québec.

«Nous avons l'intention d'exercer [cette compétence exclusive] à l'égard de certaines initiatives récentes du gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui a trait à l'instauration d'un système de bourses du millénaire. Il est clair que sur ce plan, le gouvernement du Québec va se prévaloir du droit de retrait avec pleine compensation financière qui a été reconnu en 1964», a-t-il dit à la presse.

Le projet de Fonds de bourses d'études du millénaire a été annoncé par le premier ministre Jean Chrétien dans la foulée du discours du Trône de septembre dernier. Ottawa injecterait entre un et trois milliards de dollars dans un fonds dont les revenus serviraient à financer des bourses aux étudiants démunis et méritants.

Selon le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, ce projet est similaire aux autres programmes de bourses d'excellence du fédéral qui ne font l'objet d'aucune contestation et dont bénéficient les étudiants québécois et canadiens depuis des années.

«Le gouvernement du Canada ne veut pas se mêler d'éducation car nous sommes un gouvernement fédéral. Mais l'aide aux citoyens pour avoir accès aux institutions, cette aide est bien sûr aussi de compétence fédérale. [...] La capacité du gouvernement du Canada d'aider des jeunes Canadiens à aller aux études est tout à fait constitutionnelle mais il faut veiller à le faire dans l'harmonie et en concert avec les gouvernements des provinces», a indiqué le ministre Dion à l'issue de la cérémonie. Il a toutefois refusé de se prononcer sur la position précise de M. Brassard.

Une position renforcée

Jacques Brassard croit pour sa part que l'amendement



JIM YOUNG REUTERS

Jacques Brassard s'adressant aux invités sous le regard de la reine.

proclamé hier renforce la position du Québec. La modification permettra au Québec de se soustraire à l'obligation, prévue à l'article 93 de la Constitution de 1867, de maintenir des commissions scolaires catholiques et protestantes sur les territoires des villes de Québec et de Montréal, et, dans le reste de la province, de respecter le droit à la dissidence des minorités catholiques et protestantes. L'élimination de cette exigence facilitera la déconfectionnalisation des structures scolaires et la mise sur pied de commissions scolaires linguistiques dès 1998.

Seul s'appliquera au Québec le paragraphe d'introduction de l'article 93, c'est-à-dire celui qui attribue aux pro-

vinces la compétence exclusive en matière d'éducation. «Cette compétence exclusive est d'une clarté indiscutable et le Québec compte l'exercer pleinement», a déclaré M. Brassard devant les dignitaires invités à Rideau Hall pour l'occasion.

Ce n'est pas la seule mise au point qu'il a cru nécessaire de faire. Il a tenu à répéter que le recours à la formule d'amendement de la Constitution de 1982 ne pouvait pas être interprété comme une reconnaissance de ce texte constitutionnel de 1982 par son gouvernement ou même par l'Assemblée nationale. Devant les journalistes, il a toutefois reconnu «l'ironie» de la situation et avoué qu'il n'aurait jamais cru se retrouver, un jour, à piloter un amendement à la Constitution canadienne.

Comme il ne touchait que le Québec, il a pu être adopté en vertu d'une procédure particulière, prévue dans la Constitution de 1982, qui ne demande que le consentement de la législature provinciale et du Parlement fédéral.

Le premier ministre Jean Chrétien, qui participait à la cérémonie, a fait écho au gouverneur général Roméo LeBlanc et souligné le fait qu'il s'agissait du premier amendement de ce genre à se faire à la demande expresse de l'Assemblée nationale.

L'adoption de la modification souhaitée par Québec ne prouve pas pour autant la flexibilité du fédéralisme canadien, a poursuivi le ministre Brassard. Il a rappelé que depuis 1982, seulement cinq amendements, tous bilatéraux, avaient pu être apportés à la Constitution mais qu'aucun autre, demandant l'accord unanime ou majoritaire des provinces, n'avait réussi.

Le ministre Dion a rétorqué que la flexibilité d'une fédération ne se mesurait pas au nombre d'amendements apportés mais à sa capacité d'offrir des institutions de qualité et un bon niveau de vie.

Il a déploré l'option politique de son homologue, y voyant la source des difficultés rencontrées sur la route de cet amendement bilatéral. «Ce genre de choses aurait été beaucoup plus facile si le gouvernement du Québec avait cru dans le Canada. Le fait que ce gouvernement n'y croie pas a compliqué les choses», a-t-il soutenu. Selon lui, cela a suscité la méfiance et nuï à l'instauration d'un consensus au sein de l'ensemble de la population, y compris la communauté anglophone. Il soutient que si on y est parvenu, c'est grâce aux fédéralistes québécois et non pas grâce à M. Brassard ni à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

Marois et Rochon répondent à Manley

PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de l'Éducation Pauline Marois et son collègue de la Santé Jean Rochon ont averti le ministre canadien de l'Industrie John Manley de ne pas s'engager dans le financement d'infrastructures dévouées à la recherche au Québec et ont réclamé le transfert des res-

sources financières. Dans une lettre qu'ils ont fait parvenir hier à M. Manley, les deux ministres québécois ont tenu à rappeler ce qu'ils appellent «les règles élémentaires d'une réelle collaboration».

«Le Québec, ont-ils écrit, n'est pas un bureau dont on peut probablement solliciter l'aval. Il est le premier responsable du développement et du maintien des infrastructures

de recherche en éducation et en santé.»

Mme Marois et M. Rochon ont effectivement à la recherche d'un terrain d'entente «qui permettra à nos universités et à nos établissements de recherche affiliés de recevoir la part québécoise de ce fonds qui leur revient et ce, dans le respect des priorités du gouvernement québécois, qui sera un partenaire financier incontournable pour la réali-

sation et la survie de leurs projets».

Les ministres Marois et Rochon ont réclamé une rencontre avec le ministre Manley au début du mois de janvier «pour discuter, dans un climat plus serein, de la position de notre gouvernement dans ce dossier et pour convenir des modalités de transfert au Québec des subventions qui devraient lui être allouées pour des projets d'infrastructure».

Bilan de la session parlementaire

Johnson et Dumont dénoncent le faux déficit zéro

MARIO CLOUTIER

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans leur bilan de la saison parlementaire automnale, le chef de l'opposition officielle Daniel Johnson et celui de l'Action démocratique Mario Dumont ont dénoncé vigoureusement l'objectif du déficit zéro du gouvernement Bouchard. Flairant l'année électorale qui vient, le chef libéral s'en est pris, lors de la dernière période des questions et d'une conférence de presse, à ce qu'il présente comme une illusion d'optique, le déficit zéro, en citant le Vérificateur général.

«C'est un mensonge carabiné, le déficit zéro. Il y a au moins 1,5 milliard qui est caché, qui est un mirage, qui est littéralement déguisé dans toutes sortes d'histoires puis d'arguties de toutes natures.»

M. Johnson soutient que le problème des finances publiques demeure celui de l'absence de revenus du gouvernement. «Il n'y a pas de croissance économique. On est dans le wagon de queue. [...] Il y a toujours des limites de s'imaginer que c'est juste le déficit zéro qui est ce que les Québécois cherchent.»

M. Johnson affirme qu'au lieu d'améliorer les services, le gouvernement réserve des cadeaux empoisonnés à la population, telle l'augmentation de la TVQ de 1 % le 1^{er} janvier. Il reproche à Lucien Bouchard de continuer de diviser les Québécois et il veut en échange les rassembler sous la bannière libérale puisqu'il se dit prêt pour des élections printanières.

«Le plus tôt, le mieux. Moi, j'aime ça, les campagnes électorales. Premièrement, je suis convaincu qu'on a une équipe, les talents, les ressources, puis une alternative en toute matière de collaboration, de coopération, à l'intérieur du Québec.»

Le chef libéral a une fois de plus souligné l'absence du premier ministre Bouchard de l'union sociale canadienne.

«C'était le plus beau pays du monde que celui qui avait un filet de sécurité sociale comme celui-là. Il en parlait. Comment ça se fait qu'il n'en parle plus? Il est séparatiste maintenant, ça se comprend. Il s'absente. C'est dans son jeu maintenant de s'absenter et de dire que les autres sont en train de décider sans nous.»

Quant au chef de l'ADQ, Mario Dumont, il a aussi sévèrement critiqué les méthodes comptables du gouvernement Bouchard. S'appuyant lui aussi sur les constats du Vérificateur général, il a dénoncé l'illusion du déficit zéro.

«C'est la méthode "achetez maintenant et payez plus tard". Cela ne fait que créer plus de dettes.»

M. Dumont a dénoncé une fois de plus le relâchement dans la gestion des mesures de détention au Québec. Et comme le Parti libéral, il croit que le gouvernement du Parti québécois cafouille honteusement dans le dossier des nominations aux postes de Protecteur du citoyen et de Directeur général des élections.

Haute Fidélité

PROSCAN



Modèle PS80690

Rares sont les téléviseurs vraiment dignes du qualificatif haute-fidélité.

Les téléviseurs ProScan le méritent pleinement.

Ils établissent non seulement un nouveau standard en matière de haute définition mais en plus, grâce à leur section audio de très grande qualité, ce sont les seuls vraiment dignes d'être raccordés aux meilleures chaînes audio et cinéma-maison.

Modèles de 27" à 80"
prix réguliers variant de 699 \$ à 9 995 \$

Modèle PS27108
Seulement 699 \$

SUPER SOLDE DE FIN D'ANNÉE

PRIX SPÉCIAUX SUR TOUS LES MODÈLES EN STOCK

son-or Filtronique

9343, Lajeunesse, Montréal, Québec H2M 1S3 Tél.: (514) 389-1377



◆ LE DEVOIR ◆

LE MONDE

REVUE DE PRESSE

Le juge et l'Hexagone

En affirmant que «jamais» les officiers français ne témoigneraient oralement devant le Tribunal pénal international sur les crimes en ex-Yougoslavie, le ministre français de la Défense a déclenché la fureur du procureur, la juge canadienne Louise Arbour, et les foudres des médias.

Jocelyn Coulon
Le Devoir

La presse française et belge commente longuement la position de la France sur la conduite des enquêtes du TPI et l'arrestation des criminels de guerre en Bosnie. Sous le titre, «La France hors la loi», l'éditorial du quotidien *Le Monde* réfute les propos du ministre de la Défense, Alain Richard, qui qualifiait récemment les auditions du TPI de «justice-spectacle». «Or, si le TPI est critiquable, ce n'est justement pas pour son caractère spectaculaire», écrit le journal. Les victimes de la guerre et les défenseurs du concept d'une justice internationale critiquent au contraire la lenteur des procédures. En refusant

selon le quotidien, les juges du TPI «entendent rappeler, malgré les obstacles et les pressions, le respect d'exigences morales élémentaires, non seulement pour jeter les bases d'une réconciliation durable en ex-Yougoslavie, mais aussi en vue de la création, toujours hypothétique, d'une Cour permanente de justice internationale».

La position française a aussi fait réagir plusieurs personnalités. Dans des textes publiés par *Le Monde*, Paul Garde, spécialiste de l'ex-Yougoslavie, et l'avocat Serge Klarsfeld demandent à la France de se ressaisir. Le premier, écrit que les propos du ministre de la Défense sur la «justice-spectacle» du TPI provoquerait un beau tollé «si un membre du gouvernement prônerait une telle imputation contre un tribunal français, par exemple celui qui, à Bordeaux, juge Maurice Papon».

La presse



du monde

de coopérer avec le TPI. Paris «se place hors la loi. Et il envoie un signal fort aux belligérants. À Pale ou à Belgrade, on peut penser que le refus de coopérer avec le TPI ne portera pas à conséquence, puisqu'un pays occidental, signataire du traité de paix et acteur majeur de la Force internationale de l'OTAN, se l'autorise». En d'autres termes, «la politique actuelle de la France renforce l'impunité dont jouissent les criminels de guerre», conclut *Le Monde*.

Libération écrit en éditorial qu'«en feignant de croire que les officiers français ayant servi sous le commandement de l'ONU en ex-Yougoslavie pourraient se retrouver en position d'accusés devant le TPI, le ministre déforme la réalité. Une telle éventualité est exclue par avance par les statuts du TPI». L'éditorialiste estime que la sortie du ministre «peut s'expliquer par des raisons corporatistes: à l'heure où l'honneur est franchement à la grogne dans la hiérarchie militaire, du fait des incessantes coupes effectuées dans les crédits de la défense, le ministre a sans doute voulu faire un geste en direction de ses administrés». Il est vrai, constate le journal, que, pour la France, le TPI ne devait être qu'un moyen de pression sur les dirigeants coupables de Bosnie pour qu'ils abandonnent le pouvoir et rien d'autres. «Il ne s'est jamais agi de les arrêter et de les envoyer à La Haye aux fins de jugement».

Le *Canard Enchaîné*, se demande pourquoi la France refuse de laisser témoigner ses militaires devant le tribunal sur la Yougoslavie. Peut-être par peur que Mme Arbour (qui est aussi procureur du tribunal sur les crimes commis au Rwanda) «n'en convoquât d'autres au tribunal d'Arusha, et ne leur demandât si, à leur connaissance, ils auraient entendu parler au Rwanda de militaires français ayant formé et armé des miliciens qui se seraient ensuite livrés à un petit génocide?», écrit sérieusement l'hebdomadaire satirique.

Pour *Le Soir*, quotidien publié à Bruxelles, la confrontation entre Mme Arbour et les autorités françaises «illustre, surtout, la différence fondamentale entre les priorités des uns et des autres». Pour les diplomates, «la priorité absolue est donnée à la mise en place de la pacification civile» alors que l'arrestation des criminels de guerre «ferait courir le risque de mettre définitivement en échec cette stratégie des petits pas». En revanche,

Il demande au ministre de présenter ses excuses au président du tribunal.

Commentant les déclarations de Mme Arbour selon lesquelles les criminels de guerre se sentaient en sécurité dans la zone française de Bosnie, Klarsfeld souhaitait

que la France «réussisse à démentir ses détracteurs et à mettre sur pied une opération efficace pour s'emparer» de certains d'entre eux, comme Radovan Karadzic et Ratko Mladic. La France, écrit-il, ne doit pas «redouter que l'on entende ses officiers ou ses soldats témoigner librement».

Les camps de la mort nazis ont fait des millions de victimes parmi les membres de plusieurs minorités ethniques et même sexuelles. Des témoignages, des films et des livres ont décrit le sort réservé aux Juifs et aux Tziganes. Tout récemment, celui fait aux homosexuels a commencé à intéresser historiens et cinéastes. A travers le film du journaliste ivoirien Serge Bilé, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* fait le point sur les milliers d'Africains et d'Antillais qui furent déportés par les nazis. Rares sont ceux qui s'en tirèrent. Les premiers Noirs déportés dans les camps étaient... allemands. Ressortissants des colonies africaines du Reich ou rejetons des amours entre tirailleurs sénégalais et autochtones de la Rhénanie, lors de l'occupation française après la Première Guerre mondiale, les Noirs étaient frappés par les lois de Nuremberg. Ils furent suivis dans les camps par des soldats noirs francophones d'origines africaines et antillaises.

Selon *Jeune Afrique*, ceux-ci ont été «oubliés de la plupart des manuels scolaires» et «les historiens ne leur accordent pas davantage d'intérêt». Pire encore, «l'épopée de ces valeureux soldats au service de la puissance coloniale n'a guère laissé de trace dans la mémoire collective africaine». C'est cette chape d'oubli que tente de briser Serge Bilé. Son film, dont les autorités françaises et ivoiriennes refusent d'assurer la diffusion, a été programmé par la... BBC et plusieurs autres chaînes européennes. La Francophonie, pour quoi faire?

La revue de presse fera relâche au cours des deux prochaines semaines. Elle paraîtra de nouveau le 10 janvier.

Refus de comparaître devant la commission Vérité et Réconciliation

M^{gr} Tutu exige des poursuites contre l'ancien président Botha

La commission présidée par l'archevêque anglican Desmond Tutu souhaite interroger P. W. Botha sur les activités du Conseil de sécurité sous l'apartheid. Jusqu'en 1989, cet organe a maintenu l'état d'urgence en Afrique du Sud.

REUTER

Le Cap — Refusant de répondre à une troisième convocation, l'ancien président sud-africain P. W. Botha ne s'est pas présenté hier devant la commission Vérité et Réconciliation (TRC). En conséquence, l'archevêque anglican Desmond Tutu, qui préside la TRC, a demandé que des poursuites soient engagées contre l'ancien dirigeant de l'époque de l'apartheid, aujourd'hui âgé de 81 ans.

«J'essaie de me dire que nous sommes en pleine saison du pardon. Je ne m'énervais pourtant pas facilement mais là, je suis agacé», a déclaré M^{gr} Tutu.

Une enquête a été ouverte sur les raisons de cette absence répétée. P.W. Botha risque six ans de prison, a-t-on appris de source judiciaire. Les inculpations possibles vont de non-comparution à outrage à magistrat. Le procureur régional a précisé que l'ancien président n'était pas sur le point d'être arrêté.

La TRC souhaite interroger Botha sur les activités du Conseil de sécurité sous l'apartheid. Jusqu'en 1989, cet organe a maintenu l'état d'urgence en Afrique du Sud. Des centaines de militants noirs ont été tués au cours d'affrontements avec la police. Des milliers d'autres ont pu être

emprisonnés sans raison.

P. W. Botha, qui a déjà ignoré deux convocations de la commission, a récemment déclaré à un journal afrikaans qu'il «ne se mettrait à genoux que devant Dieu» et qu'il n'assisterait pas en personne au «cirque» de Tutu.

L'ancien président a cependant fait parvenir à la TRC des réponses écrites. Il n'a pas tenu compte des appels de l'archevêque du Cap et du président sud-africain Nelson Mandela qui lui demandaient de ne pas s'obstiner et risquer de ce fait l'humiliation d'une arrestation, d'un procès et d'une incarcération. Selon son avocat, qui a fait parvenir une lettre à la TRC, Botha ne reconnaît pas la légalité de la demande de comparution.

La commission s'efforce de faire toute la lumière sur les violations des droits de l'homme en Afrique du Sud. Elle n'a pas aucun pouvoir judiciaire mais à la



P.W. Botha, photographié avec Nelson Mandela

fin des ses travaux, en mai 1998, des poursuites pourront être engagées. La loi prévoit également une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 rands (4165 \$) pour ceux qui ne répondent pas à ses convocations.

Les mille et un «sites» de Saddam

Le vice-premier ministre Tarek Aziz joue les guides touristiques pour la presse étrangère

HASSAN HAFIDH
REUTER

Bagdad — Tentant de démontrer par tous les moyens qu'elles ne dissimulaient aucune arme interdite, les autorités irakiennes ont organisé hier pour un groupe de journalistes étrangers une visite de plusieurs sites dits présidentiels que Bagdad interdit aux inspecteurs de l'UNSCOM.

Le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz a accompagné les journalistes sur deux complexes présidentiels s'étendant sur plusieurs kilomètres.

«Nous aimerions que vous voyiez ces fameux palais présidentiels au sujet desquels tant de mystères ont été inventés. Vous pourrez ainsi vous rendre compte par vous mêmes qu'il s'agit de sites présidentiels tout à fait ordinaires», a déclaré Tarek Aziz avant la visite.

«Les invités du peuple et du gouvernement irakiens sont les bienvenus dans ces palais. Les experts des Nations unies ne le sont pas, pour des raisons de souveraineté et de dignité», a-t-il ajouté. «Il n'y aura aucun compromis sur la question de la dignité», a affirmé le vice-premier ministre alors qu'on lui demandait si une telle amélioration était envisageable avec la Commission des Nations unies sur le désarmement de l'Irak (UNSCOM).

Tarek Aziz a révélé que Scott Ritter, membre américain de l'UNSCOM que Bagdad considère être un espion, avait tenté de s'approcher de deux palais mais en avait été empêché. «Notre refus a mis le Conseil de sécurité [des Nations unies] dans une colère noire», a-t-il ajouté.

La semaine dernière, lors de la tournée en Irak de Richard Butler, président de la Commission des Nations unies sur le désarmement de l'Irak, les autorités irakiennes avaient de nouveau affirmé que les experts de l'ONU n'auraient jamais accès aux sites en question.

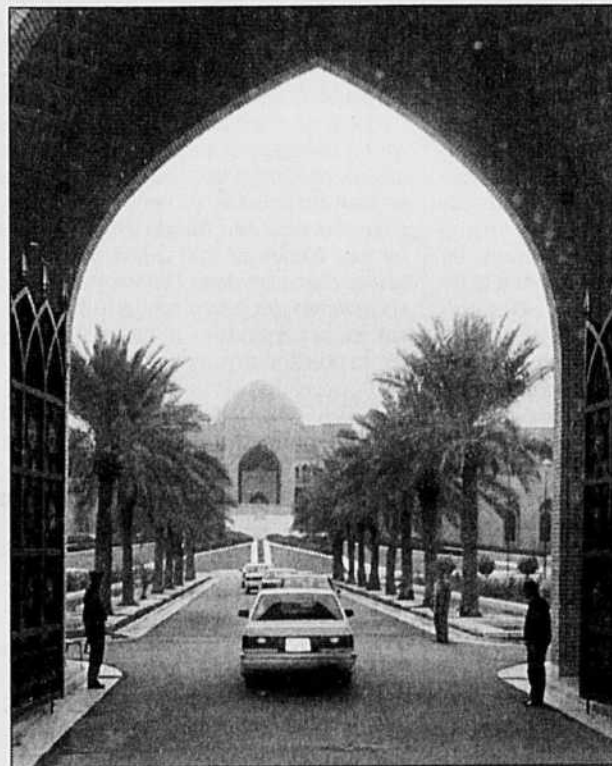
Cette visite organisée par Aziz survint au lendemain de la présentation au Conseil de sécurité d'un rapport très critique de Butler au cours duquel il a expliqué que l'Irak avait accru le nombre de sites interdits d'accès aux inspecteurs et continuait de dissimuler des informations concernant ses programmes d'armement.

Tarek Aziz a annoncé qu'il remettrait une liste des palais présidentiels à Richard Butler à la seule condition «qu'il s'engage, au nom des 15 membres du Conseil de sécurité, à ce que ces sites ne soient pas attaqués».

Peu de sentinelles étaient postées autour des sites visités. Les meubles étaient recouverts de draps et on voyait peu d'hommes en armes.

«C'est un site présidentiel appelé el-Radhawabiya proche de l'aéroport international Saddam Hussein», a précisé le ministre pointant le doigt en direction d'un ensemble de bâtiments dominant un lac. Dans l'un de ces bâtiments, nous avons reçu le président égyptien Hosni Moubarak pendant ses visites. Là, nous avons reçu le roi Fadh», a commenté Tarek Aziz, faisant référence aux «navettes diplomatiques» des années 1990 et 1991, avant la guerre du Golfe.

D'autres responsables irakiens ont entraîné les journa-



FALEH KHEIBER REUTERS

L'ONU soupçonne la présence d'armes prohibées dans des palais comme celui-ci, situé à Bagdad.

listes dans une immense pièce de marbre surmontée d'une coupole et décorée de statues en bronze avec pour frise des versets du Coran. Dans le sol d'un des bâtiments trônait une énorme bombe. Tarek Aziz a expliqué qu'elle avait été larguée sur le Koweït en 1991 mais n'avait pas explosé.

Au début de la nouvelle crise entre l'Irak et les Nations unies, des familles irakiennes s'étaient installées dans ces sites, jurant de les protéger.

A Washington hier matin, les autorités américaines ont réaffirmé que des sanctions militaires unilatérales contre l'Irak n'étaient pas écartées. Bill Richardson, ambassadeur des USA auprès des Nations unies, a cependant précisé que la diplomatie américaine souhaitait toujours convaincre Saddam Hussein de façon pacifique.

Le chef de la commission de l'ONU sur le désarmement irakien (UNSCOM) Richard Butler a dit vendredi soupçonner fortement les Irakiens de cacher certaines armes interdites dans les sites présidentiels - notion qui englobe divers palais ainsi que les bâtiments du gouvernement.

«Nous avons des éléments ou des raisons de penser que du matériel prohibé a été ou est entreposé dans des endroits catalogués dans la catégorie des sites présidentiels ou souverains», a déclaré le diplomate australien.

Le TPI libère trois Croates de Bosnie

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Haye — Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) a ordonné hier la libération de trois Croates de Bosnie, le bureau du procureur ayant demandé le retrait de leurs actes d'accusation «faute de bases suffisantes pour leur faire un procès».

Le juge Antonio Cassese (Italie) a ainsi ordonné la libération immédiate de Marinko Katava, Croate de Bosnie accusé de participation aux massacres de la vallée de la Lasva (Bosnie centrale).

Quelques heures plus tard, le TPI annonçait qu'il en allait de même pour Pero Skopljak et Ivan Santic.

Tous trois s'étaient constitués prisonniers le 6 octobre auprès des autorités croates pour être transférés à la justice de l'ONU à La Haye. En compagnie d'un quatrième, Stipo Alilovic, mort en octobre 1995, et pour qui l'action de la justice est donc éteinte, ils étaient considérés comme responsables à des degrés de responsabilités divers de massacres perpétrés en 1993 dans la vallée de la Lasva contre des villages musulmans.

M. Cassese, président la chambre chargée de statuer sur le retrait des actes d'accusation, a demandé au substitut du procureur, Mark Harmon (États-Unis), de lui expliquer comment l'accusation avait pu refuser une demande de libération conditionnelle au début du mois de décembre, pour finalement en arriver 17 jours plus tard à annuler l'acte d'accusation des quatre hommes.

Très gêné, M. Harmon a expliqué qu'après examen des alibis, le bureau du procureur avait renvoyé des enquêteurs en Bosnie centrale, que cela avait pris du temps. Parfois on ne tombe pas sur le bon interlocuteur, en raison d'homonymies possibles, a précisé M. Harmon.

Le président de la chambre a demandé au bureau du procureur de désormais faire en sorte que les vérifications d'alibi aient lieu dans des délais convenables.

«En fait, ce n'était pour ainsi dire que cela : un horizon si éloigné, si seul, si poignant, qu'on en avait encore et encore le coeur saisi.»

Robert Guy Scully vous propose

LE MONDE DE GABRIELLE ROY

À RDI, vendredi, 21h 30

De retour le 2 janvier!

Canada

CN Canadien National



• LE MONDE •

La «révolution» Kim Dae-jung

Au moment où certains Coréens flirtent avec la mémoire du dictateur Park Chung-hee, l'homme qui le combattit avec le plus d'acharnement accède au pouvoir

PHILIPPE PONS
LE MONDE

Un peu plus de dix ans après le «people's power», conduit par Cory Aquino, qui renversa la dictature de Ferdinand Marcos aux Philippines, les Coréens viennent de faire une autre «révolution». Moins spectaculaire mais aussi significative : ils ont choisi comme chef de l'État l'homme qui a incarné la conscience démocratique de ce pays depuis quarante ans. Ils n'ont pas mis à bas une dictature : ils l'avaient fait au printemps 1987 par des manifestations de rue qui contraignirent le régime de Chun Doo-hwan à des réformes. Mais ils ont eu le courage de dire «non», certes timide, à un système politico-affairiste qui a conduit le pays à la faillite. Ils ont également eu l'audace de mettre fin au monopole du pouvoir d'un parti qui, sous diverses appellations, gouverne le pays depuis les années 60. C'est en outre la première fois que les Coréens, victimes d'une grave crise de confiance à l'étranger après leur banqueroute financière, ont pour président un homme de stature internationale, plusieurs fois candidat au prix Nobel de la paix.

Les Coréens ont une courte expérience de la démocratie. À l'exception de l'éphémère gouvernement Chang Myon (neuf mois entre 1960 et 1961), le pays n'a connu que des régimes autoritaires. Ce n'est qu'en 1992, après une présidence de transition entre dictature et démocratie sous Roh Tae-woo, qu'un civil a été élu à la tête de l'État. La victoire de Kim Young-sam, un ancien dissident opportunément rallié au pouvoir, souleva de grands espoirs dans le pays et sa cote de popularité était élevée. Il mit en route des réformes visant à enrayer une corruption devenue endémique. Mais sa présidence s'achève sur un fiasco. Il a laissé l'économie partir à la dérive et n'a pu mettre un terme à la collusion qui sévit entre pouvoir politique et milieux d'affaires. Concussions, pots-de-vin ou crédits bancaires accordés sur des pressions politiques ont toujours existé : la collusion des pouvoirs a été l'un des rouages du décollage économique du pays. Mais au cours du mandat de Kim Young-sam le mal a empiré : il a perverti tout le système au

point de lui faire perdre son efficacité, au demeurant contestable du point de vue démocratique. Le président sortant a certes fait juger et condamner ses prédécesseurs, les généraux-présidents Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo, pour le massacre de cinq cents civils à Kwangju en 1980 et leur implication dans des affaires de corruption. Mais la fin de son mandat a été marquée par une suite ininterrompue de scandales. Son fils a été condamné et lui-même pourrait bien, un jour, avoir des comptes à rendre.

Nostalgie de l'autoritarisme

Cette expérience de démocratie incomplète a laissé aux Coréens un arrière-goût amer. Elle a engendré chez certains une nostalgie de l'autoritarisme de Park Chung-hee qui mena le pays d'une main de fer de 1961 à 1979. Le fantôme du dictateur, qui, dans les sondages, venait juste derrière un des héros de la lutte contre le colonialisme japonais et mère Teresa, a paradoxalement plané sur les premières élections vraiment libres — c'est-à-dire exemptes des flots d'argent déversés par les *chaebols* sur le candidat du pouvoir — que vient de connaître la Corée. Cette réhabilitation de Park, sorte de Bismarck local élevé au rang de «père» de la Corée moderne (car c'est sous sa férule que ce pays pauvre et agricole entama une transformation qui allait en faire la onzième puissance économique du monde), est symptomatique du malaise ressenti par l'opinion avant même que le pays ne sombre dans la banqueroute. «Les Coréens se sentent trahis par les gouvernements civils», écrivait en avril l'éditorialiste du quotidien *Dong-A Ilbo*. À la veille des élections, un commerçant d'une cinquantaine d'années nous disait : «Un peu d'autoritarisme, c'est ce qu'il faut à ce pays.»

Le «syndrome Park Chung-hee», dans la mémoire des Coréens, a été engendré par la déception et la frustration. Car c'est sous ce régime, qui réprima les intellectuels, tortura les dissidents et jura la presse et les syndicats, qu'ont pris racine les maux actuels de la Corée. C'est Park qui mit les conglomérats naissants au service de l'État et ordonna aux banques de leur ouvrir des crédits illimités. La recette fut un succès : sous le patronage du

gouvernement, Hyundai, qui vendait ses bateaux avant même d'avoir fini ses chantiers navals, et Daewoo, dont le président est devenu le «représentant de commerce globe-trotter», sont devenus des géants mondiaux. Beaucoup ont voulu oublier les excès de ce régime pour ne voir en Park qu'un chef autoritaire mais honnête dans la veine de la tradition confucéenne : il eut recours à la politique de l'argent mais lui-même n'était pas corrompu.

Par un ironique retour de l'histoire, c'est au moment où une partie de l'opinion flirte avec la mémoire de Park qu'accède à la présidence l'homme qui combattit la dictature avec le plus d'acharnement et fut victime de sa répression. Mais il est encore plus ironique de constater que c'est en s'alliant aux héritiers de Park que le dissident Kim Dae-jung parvient à ses fins. Contre le courant dévoyé du «parkisme», qui allait donner les régimes de Chun Doo-hwan et de Roh Tae-woo, Kim Dae-jung a cherché à réconcilier les deux autres «âmes» de la politique coréenne : le centre droit traditionnel, représenté par l'ancien premier ministre de Park, Kim Jong-pil, et le centre gauche, défenseur des valeurs démocratiques qu'il incarne.

Sans cette alliance contre nature, qui sonne à certains comme un reniement (Kim Jong-pil organisa la KCIA, les services de renseignement qui furent l'instrument de la répression du régime), Kim Dae-jung n'aurait pu rassurer une partie de l'électorat conservateur et l'emporter.

Kim Dae-jung a pris sa revanche sur les délices passées. Il lui reste à être fidèle à lui-même. Mais il hérite d'un pays à la dérive et d'une société inquiète, soumise à des tensions que la crise et ses conséquences vont accentuer. Les nouvelles générations se sont habituées au confort de la prospérité, à la carte de crédit, au téléphone mobile et aux produits importés. Elles ne sont guère préparées à l'austérité qui s'annonce. La société sud-coréenne est en outre devenue pluraliste, comme en témoignent les films de jeunes réalisateurs qui prennent pour thèmes un héros du syndicalisme qui s'immola par le feu en 1970, les bas-fonds de Séoul ou la vie sexuelle des femmes. Elle est donc plus difficile à contrôler.

Le magasin de décor maison le plus grand et le plus excitant à Montréal

NOS PRIX SONT IMBATTABLES
COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU

Une collection d'articles de décoration comme vous n'aurez jamais vu sous un même toit...

AUX PRIX LES PLUS BAS GARANTIS, TOUS LES JOURS



Literie et matelas

Table et salle de bain

Porcelaine, cristal et cadeaux



Parures de fenêtres et tissus

Articles maison et batteries de cuisine

Boutique Crème de la Crème et Bébé

TOUTES LES MARQUES LES PLUS RÉPUTÉES

ADRIENNE VITTADINI

BLACK & DECKER

bodum

BRAUN

CANNON

Croskill

Cuisinart

Dan River

Noritake

Orrefors

demeyre

Fieldcrest

HunterDouglas

JOHNSON BROTHERS

KitchenAid

SIMMONS

Beautyrest

KOSTA BODA

Villeroy & Boch

ONEIDA

JA HENCKELS

LENOX

Sealy

MIKASA

TEFAL

ROSENTHAL

LE CREUSET

Royal Doulton

L'ALIQUE

lawrence

Levolor

MARTEX

Moulinex

Springmaid

LAGOSTINA

PFALTZGRAFF

Royal Doulton

SERVICE

Un service hors pair offert par plus de 200 employés courtois et compétents

PARURES DE FENÊTRES



SERVICE
D'ACHATS À DOMICILE
GRATUIT
331-5260

Téléphonez-nous pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.

PORCELAINE



LISTE DE
MARIAGE

Des conseillers spécialisés répondront à tous vos besoins en préparation nuptiale.

POLITIQUE DE PRIX



CHACUN JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%

Prix les plus bas garantis pendant un an.

CLUB DES MEMBRES PRIVILÉGIÉS



• Un coup de filet de 10 000 \$
• Une croisière dans les Antilles
• et beaucoup plus...
UNE INVITATION AU SOLDE D'ENTREPOT ANNUEL

Sans frais ou obligation



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre
Rockland
341-7810

DECOR DÉPÔT
Place Portobello, Brossard
671-2202

DECOR DÉPÔT
Les Galeries Laval
681-9090

Les Promenades
de la Cathédrale
282-9525

NOS PRIX SONT IMBATTABLES
COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU

EN BREF

L'asile pour un enfant de la rue

Tegucigalpa (AFP) — Un enfant de la rue âgé de 13 ans a obtenu l'asile aux États-Unis parce qu'il a pu prouver qu'il était l'objet de persécution policière dans son pays, le Honduras. En révélant ce fait hier, Casa Alianza, organisme humanitaire, a souligné que le département d'État a pu se rendre compte de la persécution «méthodique et systématique» qui vise les enfants abandonnés du Honduras, tel ce jeune Elmer Garcia Medina. Le cas est signalé dans un rapport américain sur les violations des droits au Honduras. Il y aurait 5000 enfants de la rue dans ce pays d'Amérique centrale. Le jeune Garcia Medina vivra désormais dans une famille de Grand Rapids (Michigan). Casa Alianza retient que la décision prise par le SIN (Service d'immigration et de naturalisation) américain constitue un précédent.

Chili: le pouvoir prend note

Santiago (AFP) — Devant le fort mécontentement exprimé par les électeurs chiliens lors des élections du 11 décembre, le président Frei vient de demander à ses ministres de renforcer l'action sociale du gouvernement. Le ministre secrétaire du gouvernement José Joaquín Brunner a confié à l'issue d'une séance du cabinet que les 943 000 votes annulés et les 295 000 votes en blanc inquiètent les autorités. On en conclut, dans les cercles du pouvoir, que les Chiliens désirent une société «avec moins d'inégalité» et fonctionnant dans un esprit de plus grand respect de leurs droits. Le 11 décembre, la coalition au pouvoir a récolté tout juste la moitié des voix, ce qui signifiait une baisse de cinq points par rapport à 1993.

Responsabilités dans les attentats

Buenos Aires (AFP) — La Chambre des députés a approuvé à l'unanimité le rapport d'une commission parlementaire qui impute au gouvernement argentin une part de la responsabilité dans les deux attentats qui ont fait plus de cent morts et de 500 blessés à l'ambassade d'Israël, en 1992, et au siège des associations israéliennes deux ans plus tard. Ce camouflet au gouvernement est survenu après que le chef du bloc péroniste Humberto Ruggiero eut souhaité que l'on n'aborde ni ce rapport, ni celui sur la création d'un conseil de la magistrature. Le rapport précise que «les organismes officiels ont manifesté un manque de volonté en vue d'enquêter sur ces attentats». Dans la nouvelle Chambre, le courant que dirige le président Menem ne dispose plus de la majorité.

Un cadeau de princesse... des diamants!



Jonc anniversaire
7 Diamants total 25 points 239\$

Alliances à diamants
de 149\$ à 12 000\$

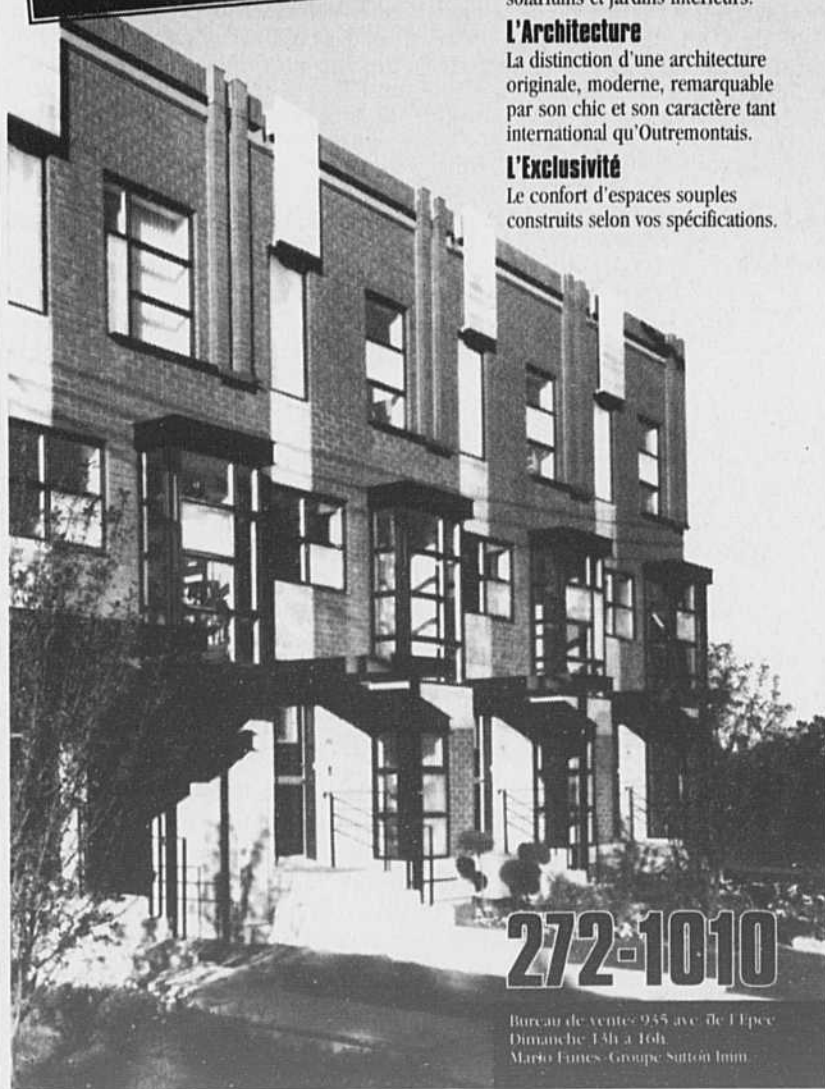
BIJOUTERIE
le roy

7139, rue Saint-Hubert
(Angle Jean-Talon), Montréal
277-3127

Lundi au vendredi 10 h à 21 h - Samedi 10 h à 17 h - Dimanche 12 h à 17 h

Les Projets EUROPA Phase III

DÉJÀ 60% VENDU



Unique à OUTREMONT

L'Espace

Le luxe d'intérieurs spacieux, des hauteurs libres de 12' et des largeurs de façades de 26'.

La Lumière

Tout l'ensoleillement naturel dû à l'exposition optimale des séjours et toit-terrasses, des solariums et jardins intérieurs.

L'Architecture

La distinction d'une architecture originale, moderne, remarquable par son chic et son caractère tant international qu'Outremontais.

L'Exclusivité

Le confort d'espaces souples construits selon vos spécifications.

272-1010

Bureau de vente 955 ave. de l'Épée
Dimanche 13h à 16h
Mario Funes - Groupe Sutton Immo.

É D I T O R I A L

L'éclipse
de saint Mandela

Guy Taillefer

Avec l'éclipse prudemment calculée que vient d'amorcer l'immense et patient Nelson Mandela s'ouvre un chapitre incertain de la délicate opération de déconstruction de l'apartheid. C'est que l'effacement politique du régime de ségrégation raciale aux élections d'avril 1994 est encore loin d'avoir mis fin à l'apartheid économique; il est encore loin d'avoir même réduit significativement les inégalités sociales. Une colère gronde dans les townships et au sein de la puissante gauche de l'ANC que le «Vieux Sage» ne sera bientôt plus là pour calmer. L'Afrique du Sud aura traversé les années 1990 «d'après en après».

Avec ce début d'après-Mandela, les Sud-Africains s'engagent dans une étape cruciale de l'après-apartheid. En l'absence de l'exceptionnelle autorité morale d'un saint président qui n'a jamais cessé de faire appel à l'esprit de réconciliation et de générosité de ses compatriotes, il n'est pas irréaliste d'imaginer que les germes de la désunion pourront plus facilement proliférer dans la nouvelle Afrique du Sud et le «gouvernement coopératif» de l'ANC. À titre de président, M. Mandela a joué dans le pays, et continuera de jouer d'ici aux présidentielles de 1999, un rôle inestimable de guérisseur. Sa stratégie aura été d'équilibrer avec génie l'apaisement des peurs de la minorité blanche et le désir impatient de changement de la majorité noire. Normal dans ces conditions que son départ, soit-il progressif et orchestré, déclenche des crises d'anxiété nationales. D'autant plus normal que n'a pas sa stature — mais comment cela se pourrait-il? — son successeur désigné, le vice-président Thabo Mbeki, un efficace technocrate que M. Mandela s'active ces jours-ci à présenter comme le «président de facto» de l'Afrique du Sud, dans la mesure où il assume, ce qui selon plusieurs est le cas depuis les tout débuts du régime multiracial, la direction quotidienne du pays.

La transition se fera sans doute en douceur, conformément au souhait de M. Mandela, mais elle n'occultera pas les effets pervers d'une cohabitation raciale et politique qui, bien qu'elle tienne la route depuis trois ans, n'a pas en revanche tenu ses promesses électorales d'amélioration de leurs conditions de vie faites aux Noirs. À bien des égards, dit-on dans les quartiers désabusés du Congrès national africain, le nouveau régime politique a largement perpétué l'apartheid au plan économique sous couvert démocratique. L'exercice du pouvoir a commencé à faire perdre des fidèles à la «vaste église» de l'ANC dont on prédit néanmoins la réélection facile en 1999, faute d'une opposition crédible et malgré l'état de désorganisation de sa machine électorale.

MM. Mandela et Mbeki ont publiquement pris acte cette semaine de ces insatisfactions au cours de la conférence nationale de l'ANC. C'est un fait nouveau. Dans un discours d'adieu qui a surpris par sa causticité, M. Mandela a fait son procès à la minorité blanche, l'accusant de s'accrocher à ses privilèges et dénonçant le refus des leaders de l'ancien régime — comme l'ancien président Pieter W. Botha a encore refusé de le faire hier — d'aller expier leurs péchés devant la commission Vérité et Réconciliation, cet exercice d'exorcisme national mis sur pied sous la présidence de M^{re} Desmond Tutu. Le moment est venu de «déracialiser l'économie», a dit le président. Trop de Blancs conçoivent encore la réconciliation nationale comme un troc les autorisant à conserver leur pouvoir économique pour avoir cédé le pouvoir politique à la majorité.

M. Mbeki est allé, lui, sonner le réveil révolutionnaire — ce qui n'est pas sa manière —, affirmant que «la révolution n'est pas encore finie». Il avait, à tous points de vue, intérêt à le dire. Ponctuellement, il s'agit de refaire au sein et autour de l'ANC une unité qui s'érode; il s'agit de freiner la montée d'un discours populiste porté en bonne partie par Winnie

Madikizela-Mandela, dont l'accusation de meurtre n'a pas entamé la popularité, et qui montre son nez sur la scène électorale sud-africaine, canalisant le mécontentement populaire face à l'échec socioéconomique du gouvernement en des matières aussi fondamentales que l'habitation, l'électrification et l'approvisionnement en eau potable.

C'est un échec, oui, mais un échec relatif, considérant l'immensité de la tâche: 1,2 million de foyers ont été électrifiés; l'accès à une source d'eau potable a été élargi à 1,7 million de personnes. Et une classe moyenne noire se constitue lentement, bien qu'on ne puisse séparer son apparition de la corruption tentaculaire qui grève le fonctionnement du nouvel État. À cet égard, l'incapacité du gouvernement à remplir ses ambitieuses promesses d'égalité sociale tient à la lutte que se livrent une minorité blanche jalouse de ses privilèges et les nouveaux riches de l'ANC, distraits par les avantages de leurs nouvelles fonctions. Cette corruption et ces guerres électorales, dont les pauvres font les frais, donnent lieu à une croissance affolante du crime organisé — russe, nigérian, colombien et chinois —, ce qui fait aujourd'hui en sorte que le taux de meurtres en Afrique du Sud est d'environ six fois supérieur à celui des États-Unis. La touche Mandela n'a rien donné à ce chapitre.

Si l'apartheid continue d'exister au plan économique, c'est aussi parce que la nouvelle Afrique du Sud est toujours prisonnière des compétences de la minorité blanche. M. Mbeki, qui a appliqué des recettes économiques qui font plaisir au FMI, fait preuve d'un pragmatisme douloureux dicté par des impératifs de stabilisation politique. Cette stabilisation politique du régime passait par une politique de conservatisme économique. Agir autrement aurait sans doute été suicidaire pour l'Afrique du Sud. Le nouveau régime ne pouvait en outre ignorer les attentes qu'entretient à l'égard des Sud-Africains la communauté internationale pour l'avenir du continent. Face à l'entropie du Nigéria, l'autre géant continental, la puissante économie de l'Afrique du Sud est, en effet, largement considérée comme le dernier espoir du continent africain.

Mais il serait tout aussi suicidaire pour l'ANC de ne pas se pencher plus assidûment sur sa mission sociale. Près du tiers des Noirs sont au chômage: c'est une main-d'œuvre analphabète et sous-qualifiée. À ce titre, l'ANC a commis l'erreur de ne pas placer l'éducation au centre de ses préoccupations. Si rien n'est fait, l'Afrique du Sud restera encore longtemps piégée par sa minorité blanche et la culture d'exclusion héritée de l'apartheid. M. Mbeki en est bien conscient: «Si, avec le temps, la population noire voit qu'il n'y a pas eu de changements, alors il ne faudra pas se surprendre si le peuple se rebelle.» Le départ de M. Mandela semble avoir donné cette semaine le signal d'une importante correction.

Emprisonné pendant 27 ans, Nelson Mandela a écrit dans son autobiographie publiée en 1994 n'avoir jamais sérieusement perdu espoir de retrouver un jour la liberté. Il écrit aussi avoir compris dès le début des années 1960 qu'il pourrait poursuivre la lutte de libération sud-africaine «même de l'intérieur de la forteresse ennemie». Il faut espérer, alors qu'il s'éclipse doucement de la vie publique, que sa patience et sa persévérance continueront de rejaillir sur le peuple sud-africain.

L E T T R E S

Les fêtes de Gilles Duceppe

L'autre matin, mon facteur m'a livré un calendrier 1998, gracieuseté de mon député fédéral, Gilles Duceppe. Comme il est de coutume, les dates importantes et les jours fériés sont indiqués (jour de l'An, Saint-Valentin, Pâques, fête des Travailleurs, 24 juin, etc.) et il est même indiquée la date du 5^e anniversaire de la 1^{re} élection du Bloc québécois (25 octobre). Mais M. Duceppe a fait «disparaître» les dates de trois autres fêtes nationales, celle du Canada, le 1^{er} juillet, celle des États-Unis, le 4 juillet, et celle de la France, le 14 juillet. Que le nationalisme de M. Duceppe ne souligne pas les fêtes de ces trois pays peut se comprendre, mais effacer carrément les dates du calendrier me laisse songeur sur le révisionnisme en cours.

André Querry
Montréal, 16 décembre 1997

Une chumisterie

Depuis la création du CHUM en octobre 1996, le conseil d'administration a déjà changé deux fois le nom des hôpitaux. D'abord, leur nom illustre et historique est disparu pour s'appe-

ler pavillons A-B-C. Après un tollé général des médecins, les noms originaux ont été rétablis pour s'appeler pavillon Hôtel-Dieu, pavillon Notre-Dame, pavillon Saint-Luc.

Tout doucement, sans consultation publique avec le corps médical, le conseil d'administration du CHUM vient à nouveau de faire disparaître du vocabulaire populaire le mot *hôpital* pour le remplacer par *campus*.

Heureusement, les autres établissements de santé en dehors du CHUM continuent de s'appeler hôpital. Dans le CHUM, ce sont désormais des *campi*: le campus Notre-Dame, le campus Hôtel-Dieu, le campus Saint-Luc.

Une famille s'inquiète d'un parent malade hospitalisé. Au téléphone, la standardiste répond: «Ici le *campus Notre-Dame*». Excusez, je voulais avoir des nouvelles de mon père opéré à l'hôpital Notre-Dame. Voilà pour la confusion du peuple!

Dans le dictionnaire *Larousse*, le mot *campus* signifie «de vastes terrains sur lesquels sont bâtis des édifices universitaires, des résidences pour étudiants». Par exemple, le campus de l'Université de Montréal, c'est l'ensemble des édifices sur le flanc nord du mont Royal. Le campus de l'Université McGill, c'est l'ensemble des édifices sur le flanc sud du mont Royal. Ce dernier comprend

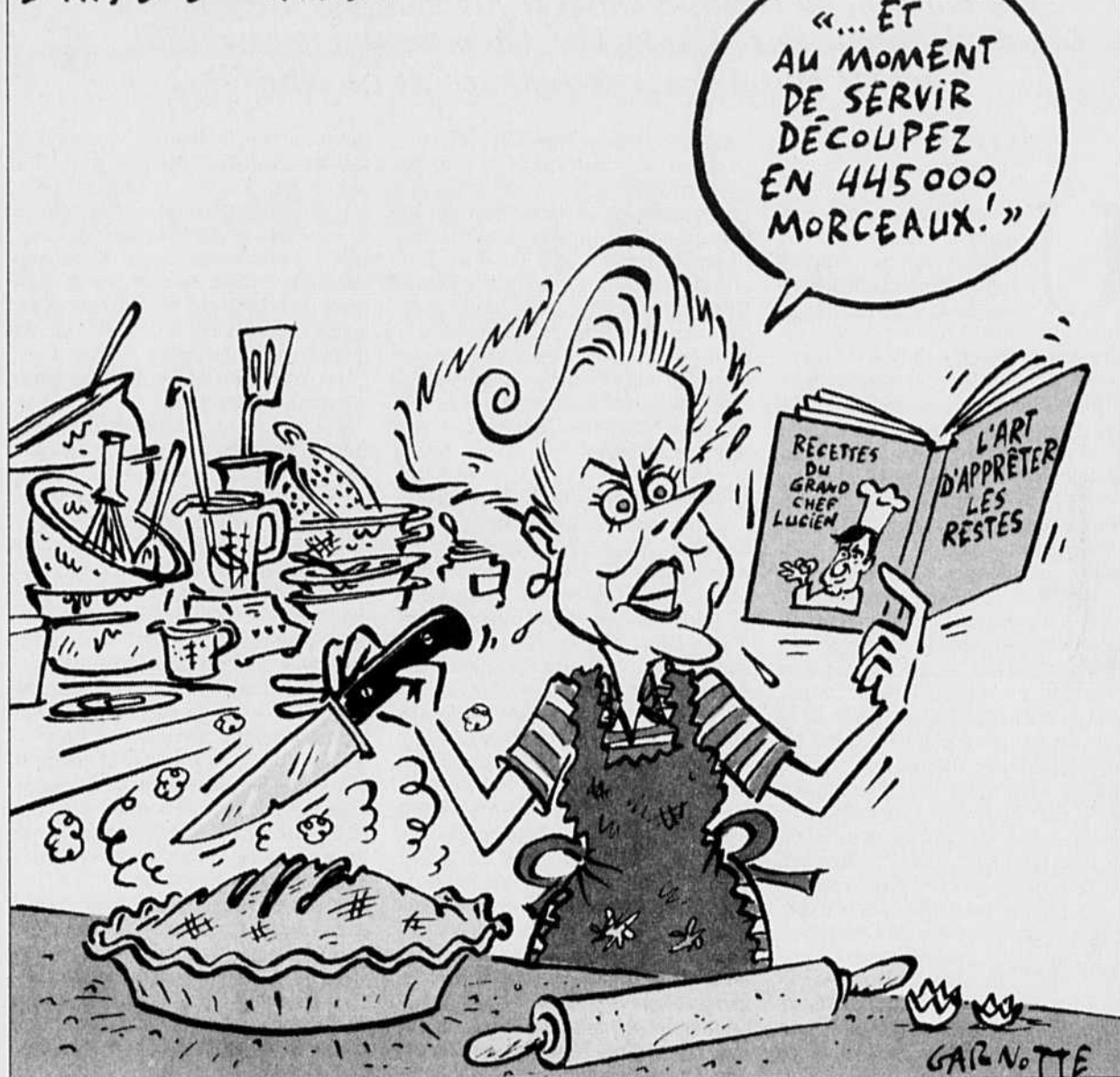
aussi l'hôpital Royal Victoria et l'Institut neurologique de Montréal.

Deuxième définition du *Larousse*: «un ensemble universitaire construit en dehors d'une ville». Par exemple, le campus de l'Université de Sherbrooke, c'est l'ensemble des édifices construits en dehors de la ville de Sherbrooke contenant entre autres édifices le Centre hospitalo-universitaire de Sherbrooke (CHUS).

En réalité, ni le CHUM ni l'hôpital ne sont un campus. Le CHUM n'est actuellement qu'une entité administrative qui comprend les trois hôpitaux désignés. L'hôpital n'est pas non plus un campus au sens de la définition ci-haut. Alors, pourquoi ne pas conserver ce titre noble et historique d'hôpital à nos établissements reconnus comme tels depuis leur fondation? À mon avis, l'ensemble du corps médical préfère conserver la désignation d'hôpital qui est un établissement conçu pour héberger les malades où ils reçoivent des soins et la population ne demande pas mieux que de continuer à être traitée à l'hôpital.

J. Hardy
Neurochirurgien
Hôpital Notre-Dame
Professeur émérite
Université de Montréal
Montréal, 17 décembre 1997

L'AIDE SOCIALE...



Trois mandataires sur la corde raide

Les fonctions de surveillance et de contrôle parlementaires sont si vitales que l'Assemblée nationale s'est réservée le mandat de nommer une demi-douzaine de grands mandataires qui lui font directement rapport. Parmi ces gestionnaires, qui relèvent directement des députés et non du gouvernement, trois ont particulièrement été sur la sellette, cet automne. Pour des raisons qui font ressortir l'improvisation du gouvernement envers des institutions qui méritent un sort plus honorable.

En ordre croissant de gravité du mépris envers le Parlement, il s'agit du Vérificateur général, Guy Breton, du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, et du Directeur (intérimaire) des élections, François Casgrain. Remarquez à quel point ces postes névralgiques sont personnalisés, au point que le jargon parlementaire en parle comme de «personnes désignées» pour agir au nom et pour les députés eux-mêmes.

On en a parlé au début du mois, il faut le rappeler. Depuis des années, M. Breton se plaint que les états financiers et les comptes publics ne reflètent pas exactement le déficit réel des opérations courantes. Il en a même fait l'objet d'une «réserve» dans son plus récent rapport aux «actionnaires», nous tous, via l'Assemblée.

Mais le gouvernement persiste. Pressé d'en arriver à «la magie du déficit zéro» (l'expression est du premier ministre, pas plus tard qu'hier), le gouvernement fait la sourde oreille aux admonestations de notre chien de garde. Arrogance et suffisance.

Au moins, le mandat de dix ans de M. Breton n'est pas complété et il peut continuer de crier, dans le désert probablement.

Le cas de M. Jacoby est un peu plus délicat. Au terme de deux mandats de cinq ans chacun au poste d'Ombudsman, l'ex-sous-ministre de la Justice peut normalement aspirer à terminer sa carrière dans une

autre carrière, à titre de juge par exemple. De la même manière qu'il excédait les libéraux de Robert Bouchard au pouvoir, bien des péquistes le détestent copieusement, en raison de ses avis et de ses rapports qui remettent en cause de nombreuses décisions administratives.

Pour le remplacer, le premier ministre Bouchard a proposé à l'opposition Rita Bédard. Mais les libéraux aiment bien M. Jacoby, depuis trois ans, et ils préfèrent qu'il reste en poste, avec son franc-parler.

C'était en juin dernier. On est rendu fin décembre. Le gouvernement n'a soumis aucun autre nom à l'opposition. Tant et si bien que M. Jacoby, probablement à son corps défendant, est condamné à rester en selle et... sur la sellette. Ce qui n'est pas très confortable, ni pour le titulaire ni pour sa fonction névralgique et pour ses mandats.

Ainsi qu'il l'a confié lui-même, ça prend une bonne dose d'indépendance d'esprit pour ne pas se laisser perturber par de tels incidents de parcours.

Heureusement, depuis dix ans, le Protecteur s'est blindé et ne semble pas à bout de sens critique, en notre nom. Au grand dam des estafettes gouvernementales.

Mais le cas le plus flagrant, et le plus déplorable, c'est celui qui afflige M. Casgrain. Il y a neuf mois déjà, le Directeur général des élections a fait part à qui de droit qu'il prendrait sa retraite à l'été. Précisément parce que c'était une année paisible — il n'y avait ni élections générales ni référendum à l'horizon immédiat —, M. Pierre-F. Côté donnait ainsi à l'Assemblée nationale amplement le temps de lui trouver un successeur, et à celui-ci l'occasion de faire le tour du jardin avant le marathon de l'appel au peuple.

C'est ainsi qu'en juin, l'Assemblée a nommé par intérim M. Casgrain, qui a collaboré de près avec M. Côté pendant plus de dix ans. Selon la loi, cet intérim ne vaut que pour six mois, et il prend fin à la mi-janvier. Mais le gouvernement a attendu à la

mi-décembre pour proposer à l'opposition officielle le nom d'un successeur permanent au DGE.

Il s'agissait de M. Michel Bouchard, sous-ministre de la Justice. Selon ce que *La Presse* a rapporté mercredi, M. Johnson était d'accord avec ce choix, mais des députés libéraux s'y sont opposés, pour des motifs mesquins et qui ne leur font pas honneur.

Tant et si bien que le temps a manqué à M. Bouchard pour consulter et trouver un autre candidat qui soit acceptable aux députés Mulcair et compagnie. En désespoir de cause, pour se tirer du pétrin où son insouciance l'a lui-même plongé, le gouvernement a dû suspendre les règles habituelles de procédures à l'Assemblée; imposer la guillotine et modifier en catastrophe la loi électorale; renommer, toujours en intérim, M. Casgrain pour six mois supplémentaires.

Vivement dénoncées par M. Johnson et par le chef de l'ADQ et député de Rivière-du-Loup, Mario Dumont, ces manœuvres en disent long sur l'improvisation et le cafoillage du gouvernement. Sur de lui, il tente d'imposer ses décisions, même quand elles doivent être entérinées par l'Assemblée nationale.

Les graves incidents qui affectent MM. Jacoby et Casgrain peuvent sembler mineurs. Mais ils touchent au cœur même des institutions fondamentales qui nous gouvernent et qui méritent un minimum de respect. Ce sont des précédents déplorables qui minent la crédibilité des fonctions en cause et, j'imagine, la confiance et la pleine indépendance d'esprit des titulaires. L'un et l'autre ne méritent pas d'être ainsi montrés du doigt, entre deux chaises.

Strange et méprisant. M. Jacoby veut passer à autre chose après dix ans; il est rivié au moins jusqu'au printemps à son poste de Protecteur du citoyen. Quant à M. Casgrain, qui assume l'intérim depuis la mi-juillet, il reste en probation, jusqu'à l'été prochain.

Et l'Assemblée nationale, de qui ils relèvent, ne peut rien faire d'autre que de protester et se soumettre au bon plaisir du prince qui règne à Québec.

À P R O P O S

...des téléphones cellulaires

Près de un Canadien sur dix (2,6 millions) était abonné à un service de téléphone cellulaire à la fin de 1995, ce qui représente une hausse de 39 % par rapport à l'année précédente. Malgré l'augmentation rapide du nombre d'abonnés, toutefois, les bénéfices nets après impôt des fournisseurs ont été en baisse par rapport à l'année précédente.

Ils ont constitué 3,8 % des recettes (87,6 millions de dollars) en 1995, comparativement à 5,3 % (94,9 millions de dollars) en 1994. *Communications*, vol. 26, n° 3, Statistique Canada, dans *Tendances sociales canadiennes*, été 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFACON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Un des plus anciens mythes de l'histoire de l'humanité

L'arbre de Noël, tradition plusieurs fois millénaire

Le culte de l'arbre sacré, de l'arbre enflammé du Paradis, se retrouve chez tous les peuples d'origine indo-européenne

PIERRE DESJARDINS

Professeur de philosophie au collège Montmorency et auteur du livre *On achève bien les chevaux*, publié récemment aux éditions Les Intouchables.

La plus vieille illustration que l'on possède montrant un arbre de Noël paré et décoré remonte à l'an 1521. C'est le premier arbre de Noël connu. Il s'agit d'une peinture allemande sur parchemin de la région de Strasbourg. Officiellement cependant, c'est le prince Albert, l'époux de la reine britannique Victoria, qui, en 1840, aurait apporté en Angleterre un sapin de son Allemagne natale; c'est à lui que l'on attribue habituellement l'usage de cette coutume de décorer un arbre pour Noël. Pourtant, comme le souligne dans son livre le Néerlandais T. Van Renterghem (*La Fabuleuse Histoire du père Noël*, traduction, éditions du Rocher, Paris, 1996, 207 pages), cette histoire de l'arbre de Noël, si belle soit-elle, est incorrecte et incomplète. D'abord, parce qu'il semblerait que dès 1789, l'arbre de Noël est mentionné en Angleterre dans des récits populaires, et ensuite et surtout, parce qu'avec l'arbre de Noël, nous touchons en fait à l'un des plus anciens mythes de l'histoire de l'humanité.

L'arbre sacré

Lorsque, par exemple, au VIII^e siècle, saint Boniface arriva dans les pays nordiques pour convertir les «païens», il constata que le culte de l'arbre sacré était omniprésent. Plus tard, au Moyen Âge, on retrouvait déjà de nombreuses représentations chrétiennes mettant en scène ces arbres décorés. Il semblerait que chez tous les peuples d'origine indo-européenne, nous retrouverions en effet ce culte de l'arbre sacré. Dans toutes ces cultures, du dieu grec Prométhée au dieu germanique Loki, en passant par les légendes indiennes et jusqu'à l'histoire biblique du jardin d'Éden, on retrouve ce mythe dans lequel le feu du soleil est volé aux dieux par un quelconque serpent-éclair (la foudre), qui le transmet ensuite à l'homme, enflammant ainsi l'arbre de la connaissance.

Suivant la plupart de ces mythes, dès que l'homme acquiert l'usage du feu et apprend notamment à travailler les métaux pour s'en faire des armes, il devient supérieur à l'animal et obtient aussi le pouvoir sur son environnement. Par cette connaissance du feu, l'humain perd l'état d'innocence (d'ignorance) dans lequel il se trouvait, de même que son état premier de symbiose totale avec la mère Nature qui, jusqu'alors, s'était occupée de répondre à ses besoins. Chassé du Paradis pour ce sacrilège, il devra maintenant voir à assurer sa survie et sa reproduction.

Ayant attiré la colère des dieux contre lui, l'humain tentera symboliquement, à travers des rites, d'apaiser quelque peu cette colère. En guise d'expiation, par exemple, il placera des offrandes sacrificielles sur un arbre et y mettra le feu. Par ce geste de repentir, l'humain



La plus vieille illustration connue d'un arbre de Noël, une peinture d'un parchemin de la région de Strasbourg (1541).

tente symboliquement de remettre aux dieux le feu qu'il a subtilisé au Soleil. Selon la tradition, lorsque l'arbre ne brûlait pas en entier du premier coup, on plaçait des brandons enflammés à ses branches, on l'abattait et on le brûlait au complet avec ses offrandes. Suivant certaines autres traditions, les morceaux du bois consommés étaient conservés précieusement tout au long de l'année dans la maison pour protéger le logis de la foudre (cette fameuse colère des dieux...).

Chez les peuples des États baltes et de l'Est sibérien, la coutume voulait même qu'après une chasse fructueuse, des morceaux de viande de choix soient suspendus à l'arbre à la base duquel on ajoutait de la graisse et du bois sec; l'on brûlait ensuite le tout en guise de sacrifice. En Europe du Nord, c'était plutôt une énorme bûche (la bûche de Jule) que l'on introduisait dans la maison et que l'on faisait brûler; ses cendres étaient conservées non seulement pour protéger la maison de la foudre mais pour ses pouvoirs magiques de fécondité, disait-on. On aurait d'ailleurs retrouvé des traces de cette fameuse coutume de la bûche

aussi loin, paraît-il, que chez les Perses...

Ce serait donc cet arbre enflammé du Paradis, l'arbre du feu et de la connaissance, qui est l'origine lointaine de l'arbre et de la bûche de Noël. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'au début, l'arbre utilisé n'était pas le sapin mais bien le chêne, précisément parce que le chêne est un meilleur conducteur de la foudre. Le chêne se faisant rare, on opta plus tard pour le sapin, plus abondant et bon marché, mais aussi plus facile à faire brûler.

Les bougies

Mais depuis longtemps, faut-il le dire, on ne fait plus brûler l'arbre, se contentant de l'orner et de lui ajouter des bougies qui rappellent ce feu originel (bougies qui, de nos jours, sont remplacées par des ampoules électriques). L'origine réelle de cette fête de l'arbre remonterait donc bien au delà de la fête de Noël elle-même puisqu'elle serait présente presque depuis les tout débuts de l'usage du feu par l'humain, usage qui se situe selon les ethnologues à au moins 100 000 ans en arrière.

Les nombreuses célébrations païennes marquant le solstice d'hiver en sont autant de témoignages. Les Grecs, par exemple, décoraient déjà le chêne, et dans les villes romaines, on prenait la peine de couvrir les poteaux de branches d'arbres. Plus tard, les druides celtiques attachaient des pommes dorées aux arbres, pommes dorées rappelant évidemment le Paradis perdu et qui symbolisent aussi par leur couleur le feu, la vie et la fécondité. De plus, on ornait habituellement les maisons de gui, une plante qui produit des fruits en hiver. Notons que cette plante était sacrée parce qu'on disait d'elle qu'elle naissait de l'arbre quand la foudre le frappait. Elle représentait l'énergie sexuelle libérée. Les Celtes l'appelleront même plus tard le «balais du tonnerre» (en référence au symbole sexuel classique du balai).

Mais il faut aussi dire qu'il n'y a pas si longtemps encore, la foudre était considérée comme une force terrifiante. Placé souvent sur le haut des maisons en guise de paratonnerre, un coq venait habituellement contrer cette force destructrice en absorbant et transformant son énergie en une force de vie pour l'humain. Marquant par son chant le retour de chaque jour, le coq fut pendant longtemps et est encore de nos jours un symbole vivant du retour quotidien du soleil ainsi que de la vie et de la fécondité qui l'accompagnent. On retrouve d'ailleurs encore dans de nombreux pays de ces petits coqs rouges faits de céramique et portant fièrement sur leur tête une crête ardente d'une grosseur disproportionnée (représentant le sexe mâle gonflé et agressif) et arborant sur le corps de petits coeurs rouges peints (représentant les organes sexuels féminins).

Le feu de l'enfer

Notons cependant que pendant longtemps, l'Eglise chrétienne interdisait formellement tout culte de l'arbre sacré. Par son recours aux offrandes sacrificielles, l'Eglise associait ce culte au paganisme. De plus, notons qu'à la différence des autres grandes religions, la religion judéo-chrétienne considérait le feu, obtenu par l'intermédiaire du serpent-éclair, comme un don maléfique; associé à l'enfer et à Lucifer, le feu, pourtant porteur de lumière et de connaissance dans toutes les autres traditions religieuses, fut considéré par la religion judéo-chrétienne comme l'ennemi satanique de Dieu, et l'humanité qui a osé en accepter les pouvoirs, comme une très grande pécheresse (le péché originel).

Lorsque saint Boniface arriva chez les populations nordiques pour les convertir, la première chose qu'il fit fut d'ordonner l'interdiction du culte de l'arbre de feu. Ce n'est que beaucoup plus tard, avec la Réforme, au moment où le pouvoir de l'Eglise catholique romaine s'effritait dans plusieurs régions devenues protestantes, que l'on vit resurgir un peu partout ce culte de l'arbre sacré. Mais ce ne sera véritablement pas avant la fin du XVIII^e siècle, le siècle des Lumières et de la Révolution française, que l'Eglise, affaiblie, devra accepter de se plier à cette coutume de l'arbre. Aussi n'est-il pas hautement surprenant de voir aujourd'hui dans nos églises, jouxtant la crèche, un sapin illuminé de tous ses feux...

La gauche et la question de la souveraineté du Québec

L'indépendance... sans liste d'épicerie

Chacun échange «son» projet de société contre «son» adhésion à l'indépendance d'un peuple. Cela relève d'un corporatisme immoral...

BRUNO ROY

Écrivain

Le samedi 29 novembre dernier, lors du premier Rassemblement pour une alternative politique, des indépendantistes dits de gauche ont rejeté — en plénière — une proposition d'amendement issue de l'atelier «Langue et culture» voulant que l'éventuel mouvement donne priorité à la réalisation de l'indépendance. Quelques jours plus tard, dans *Le Devoir* du 9 décembre («La souveraineté est à bout de souffle», page A7), François Fournier souhaitait «forcer l'émergence d'un espace de réflexion critique parmi les souverainistes, où il serait possible de penser la souveraineté à ciel ouvert, libéré des interdits de l'orthodoxie péquiste». De son côté, Charles Gagnon, dans *Le Devoir* du samedi 13 décembre («Le piège de la souveraineté», page A11), rappelle que l'idée de la souveraineté peut ressembler à un piège: «Il ne faudrait pas que les progressistes du Québec se retrouvent une fois de plus piégés, attendant que le PQ ait réalisé l'indépendance avant de donner corps à un mouvement ou un parti de gauche.» En effet, ce contre quoi il faut s'attaquer, c'est la perversion même de l'idée de l'indépendance qui, sous la gouverne du Parti québécois, s'est affaïfée et dont le sens premier s'est perdu dans les dédales étapistes du chemin politique qui nous en a éloigné.

Et Fournier et Gagnon en appellent au regroupement des forces vives, libres et souveraines, portées par «un collectif d'individus réunis autour d'un leadership fort, crédible, créatif et pro-

ateur» (Fournier), car «la résistance s'impose et il appartient à la gauche de la mettre en branle avec toutes les forces disponibles» (Gagnon). Il s'agit de contrer, précise encore Fournier, «les sujets tabous et l'autocensure qui sévissent au nom de la sacro-sainte alliance des souverainistes».

Ceux-ci, on le sait, sont fatigués des défaites nationales, des reculs constitutionnels et des ambiguïtés entretenues. Sa question est pertinente: le discours indépendantiste officiel et la réflexion critique sont-ils compatibles? Pour l'instant, la réponse est non. L'inverse serait peut-être possible. À la seule condition, entre autres, de ne pas négocier l'indépendance au nom du «sacro-saint projet de société». Tout un programme! Pour sa part, le piège de la gauche (la rencontre des progressistes les 28 et 29 novembre derniers) qui tente une percée nouvelle, c'est le retour au dogmatisme idéologique des uns et le corporatisme des autres, d'où un clivage certain entre indépendantistes. Depuis les vingt dernières années, il faut bien le voir, s'est développée, ici comme ailleurs, une «démocratie des groupes d'intérêts» qui, mis en opposition, dénature le sens même de l'expérience démocratique. Le vrai piège, il est là.

En effet, ils sont nombreux les indépendantistes de gauche ou de droite qui, dans une sorte de faux plan B, déclarent qu'ils ne voteront pas pour l'indépendance tant et aussi longtemps que le néolibéralisme des partis politiques en place continuera à faire les ravages que l'on connaît.

Chacun son projet

Manifestement, l'indépendance n'est pas l'élément rassembleur d'un

Québec libre. Malheureusement, un projet de société genre liste d'épicerie, défini et comptabilisé avant notre accès à la souveraineté, risque (c'est déjà commencé) de nous diviser: un peu de religion à droite, un peu de féminisme à gauche, au centre le partage des richesses, tout autour la ronde des demandes syndicales, plus haut une école plus élitiste, plus bas, une culture populaire accessible, à l'horizon, des projets communautaires, au loin, une armée pacifiste, etc. Ici, chacun échange «son» projet de société contre «son» adhésion à l'indépendance d'un peuple. Cela relève d'un corporatisme immoral qui transforme le dit «projet de société» en magasin d'échanges.

Il ne faut pas s'y tromper. La réalisation de l'indépendance ne fera pas de nous des sauveurs du monde. Elle ne réglera pas l'individualisme des sociétés modernes. À l'inverse, je ne veux pas me faire dire comment je vivrai dans mon nouveau pays, quelle morale guidera mes comportements, quelles valeurs délimiteront mes engagements. L'idée de l'indépendance ne peut déterminer au préalable ma conscience sociale. Elle le voudrait qu'elle n'y arriverait pas. Un tel projet de société risque de «vivre» en politique partisane ou en défense d'intérêts corporatistes.

Je veux être clair. Je n'interdis pas d'associer changement de structure politique et changement social, je dis qu'il est illusoire de les subordonner.

Le deuxième peut se réaliser sans le premier. La preuve, c'est que tous les pays indépendants n'ont pas le même projet de société. Un projet de société ne définit pas la nature de l'indépendance. Cette dernière, toutefois, peut favoriser tel projet de société. La réalisation de l'indépendance, j'insiste, n'est pas une baguette magique.

Que son éventualité prochaine soit l'occasion d'une réflexion collective débouchant sur une «société de projets» ainsi que le propose la coalition des Partenaires pour la souveraineté, il n'y a aucun problème; que la réalisation d'un «projet de société» défini par des groupes d'intérêts soit subordonnée à une idéologie programmée, à une option éthique préfabriquée ou à un impérialisme culturel défini par une élite corporative, c'est là que ça ne va pas. Un projet de société doit être un chantier en perpétuel devenir. Dès qu'il est arrêté, il n'y a plus de projet. Indépendance ou pas. D'où, j'insiste, la nécessité d'une

société de projets. Ni le fédéralisme ni la souveraineté n'étaient et ne seront la cause de tous les désordres sociaux. L'une, l'indépendance, peut corriger l'organisation politique de l'autre (le fédéralisme), mais cela n'a rien à voir avec un projet de société articulé autour de valeurs préférentielles, lesquelles — parce que préférentielles — ne seront jamais définitives. L'idée de l'indépendance ne peut être subordonnée à un choix définitif ou restrictif

de valeurs préétablies en fonction d'intérêts partisans.

Le Québec deviendra souverain dans un contexte mondial déjà passablement déterminé. Que ce contexte ne soit pas le meilleur ou qu'il devienne favorable ne doit pas nous confondre: un Québec souverain n'adviendra pas dans un «nowhere» international. Il y aura des choix à faire et c'est d'ailleurs pour cela que nous voulons que le Québec devienne un pays indépendant: pour participer à ces choix fondamentaux. «La province ou le monde», clame toujours Andrée Ferretti.

Les moyens d'un changement

Une fois souverains, on ne pourra pas faire l'économie du type de société que nous voulons avoir. Que notre projet d'indépendance politique offre l'occasion de redéfinir notre démocratie (directe ou indirecte, représentative ou participative), nul ne s'y opposera. Certes, le pays souverain que je souhaite, je le veux démocratique, communautaire, écologique, social-démocrate; nous voulons plus de justice, plus d'égalité, nous voulons «vivre ensemble». Qui veut d'un Québec qui ne soit pas, par exemple, une démocratie participative ou un mouvement coopératif? On le veut pour le Canada et, si cela était possible, pour tous les pays du monde. L'indépendance ne mettra pas fin à aucun projet de société. Qu'on se le dise, c'est là une bonne nouvelle, la personnalité collective que nous avons déjà façonnée l'indépendance que nous voulons.

Cela dit, les sociétés démocratiques sont aussi des sociétés. La souveraineté n'éliminera pas nos

instincts de domination et de possessivité d'où découlent tous nos maux. Même avec la souveraineté, nous resterons humains. L'indépendance réalisée, par exemple, changera-t-elle notre rapport à l'argent? L'indépendance réalisée bannira-t-elle le droit de propriété? Il n'y a pas de secret: nous voulons la souveraineté pour lutter contre la loi du plus fort, contre la loi des grands ensembles. Nous voulons la souveraineté pour ne plus être en situation de dépendance, pour sortir de notre situation historique de minoritaires. Nous la voulons pour la langue, pour la culture, pour notre différence en Amérique du Nord. Que cela soit illusoire ou pas ne change rien à la nature des attentes. Que cesse l'étroite morale partisane qui nous divise; assemblons ensemble les différences individuelles qui participent d'un collectif souverain.

Bref, ne pas avoir de pays, me semble-t-il, est déjà une injustice sociale. Corrigeons celle-là puisque l'occasion se présente à nouveau. D'ailleurs, il s'agit moins de quémander un changement social que de prendre les moyens pour qu'advienne ce changement. La réalisation de l'indépendance ne sera possible que par l'abandon de notre liste d'épicerie. Nous sommes nombreux à le souhaiter: oui à une réflexion critique si celle-ci ne se transforme pas en négociations stratégiques. La première «alternative politique», c'est un Québec libre, c'est-à-dire un Québec libéré de ses ambiguïtés partisanes.

Personne ne doit en douter: l'indépendance, nous l'avons au cœur, pas dans notre porte-monnaie d'intérêts. Et sachons que nous ne sommes pas seuls.

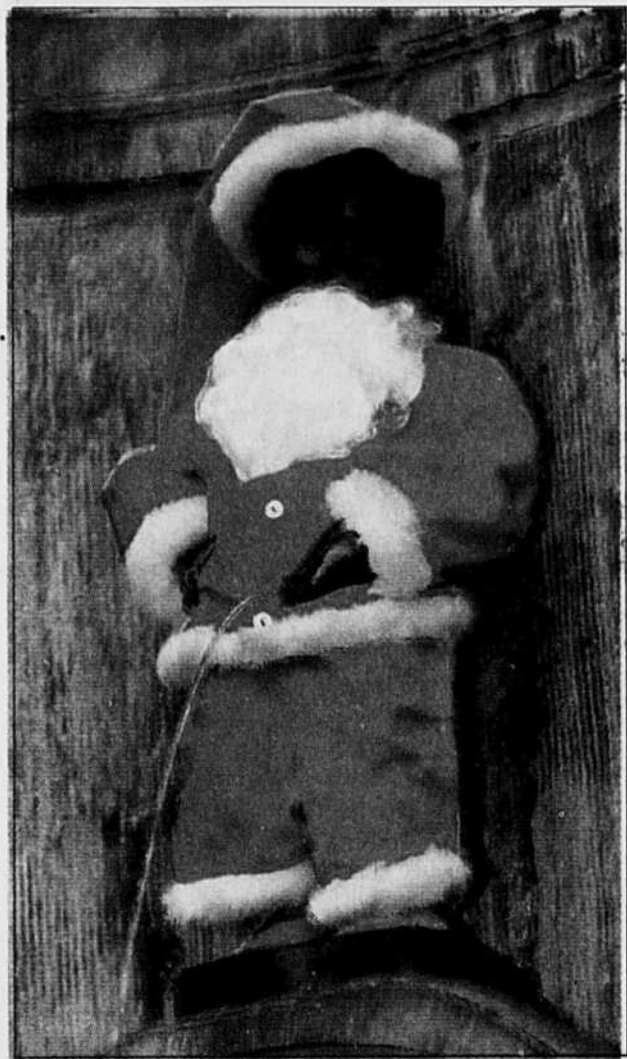
L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (cartographie); Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (ci-relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (ci-relecteurs); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information néma: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Brigitte-Arsenault, Manon Deroine, Serge Laplante (Québec), Rachelle Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Quellet (secrétaire), LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Yves Bouthette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Tenue de circonstance



REUTERS

ESPRIT des Fêtes oblige, le petit Manneken-Pis de Bruxelles s'est vêtu de ses plus beaux atours pour accueillir les nombreux touristes qui viennent le voir chaque jour. Et ils ont été à même de constater que sa tenue de père Noël ne l'empêche pas de s'adonner à son activité favorite...

EN BREF

Chrysler annonce un rappel

Detroit (Reuter) — Chrysler a annoncé hier le rappel de plus de 1,3 million de véhicules afin de prévenir un danger de fuite du réservoir d'essence sur de grosses camionnettes et réparer une pièce défectueuse dans la direction de certaines automobiles intermédiaires. Ce rappel touche environ 87 500 véhicules au Canada. Chrysler soutient que le rappel concernant la direction affecte quelque 740 000 automobiles fabriquées à partir de la plate-forme JA, dont la Chrysler Cirrus, la Dodge Stratus et la Plymouth Breeze 1995 à 1997, ainsi que la Chrysler Sebring décapotable 1996 et 1997. Le réservoir d'essence pourrait provoquer des fuites.

LUNDI

L'Entrevue: Frank McGuinness

Méconnue au Québec, la dramaturgie irlandaise est pourtant l'une des plus riches du monde anglophone. Foulant les traces d'Oscar Wilde, George Bernard Shaw et William Butler Yeats, un dramaturge s'est imposé comme l'un des principaux auteurs contemporains de ce pays. Lundi, *Le Devoir* rencontre le dramaturge irlandais Frank McGuinness.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DOLLAR

Des analystes croient que la Banque du Canada pourrait donner un coup de barre avant le 31 décembre

SUITE DE LA PAGE 1

vu que la Banque du Canada ne l'avait pas fait, ils ont vendu des dollars canadiens à l'ouverture du marché», a relaté Leona Hotton, cambiste à la Banque de Montréal. Selon elle, la banque centrale a le choix entre laisser le dollar canadien aux environs de 69 ¢ US ou augmenter le taux d'escompte.

«La Banque du Canada a bien fait», estime Lise Bastarache, économiste à la Banque Royale. «Elle envoie le message qu'elle veut bien soutenir la devise, mais pas à n'importe quel prix.»

Selon Mme Bastarache, la Banque du Canada est dans une position difficile: si elle augmente les taux, elle risque de ralentir l'économie, encore loin de la surchauffe. «La Banque du Canada est sous pression», estime M. Soucy, qui abonde dans ce sens.

Hier, les marchés asiatiques, tant les places boursières que les marchés des devises, ont connu un net recul tandis que les évaluations se faisaient critiques face au plan japonais conçu pour atténuer la crise financière et comportant des exemptions fiscales et l'injection de 77 milliards \$ US. L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo perdait 5,2 % et le yen glissait par rapport au dollar américain.

A Wall Street, le Dow Jones piquait du nez en matinée de 236,44 points, cédant 3 % de sa valeur, mais la Bourse de New York s'est ressaisie pour clôturer à 7756 points, essuyant une perte de 90 points.

La tourmente financière asiatique avantage le dollar américain, perçu comme une valeur refuge. «Avec la crise asiatique, les petites monnaies, qui ne sont pas des monnaies refuges, sont malmenées. C'est encore pire pour le Canada, qui est perçu comme un pourvoyeur de matières premières», a souligné M. Soucy. Cette crise financière en Asie a déjà commencé d'avoir des répercussions sur le prix des matières premières en contractant la demande.

Autre facteur qui pousse le dollar canadien à la baisse: en décembre, les multinationales établies au Canada rapatrient leurs bénéfices, échangeant donc des dollars canadiens pour des dollars américains, un phénomène annuel.

Les données sur l'inflation, publiées hier, qui montrent une inflation quasi inexistant au pays, placent «la Banque du Canada dans une mauvaise position pour augmenter les taux», estime M. Soucy.

En revanche, le taux d'inflation aux États-Unis, contre toute attente, n'est guère plus élevé. Il n'existe qu'un écart d'à peine 0,5 % entre les taux d'inflation au Canada et aux États-Unis, a fait observer M. Soucy. Or les taux d'intérêt au Canada sont moins élevés qu'aux États-Unis, de près de 1 % à court terme. «Ça devient de plus en plus intenable», juge l'économiste.

Les autorités monétaires connaîtront sans doute un répit la semaine prochaine alors que les marchés des changes fonctionneront au ralenti en raison des congés des Fêtes. «La Banque du Canada pourrait donner un coup de barre avant le 31 décembre. Ce ne serait pas surprenant», a avancé M. Soucy.

Rappelons qu'au début de 1997, la plupart des économistes prévoyaient que le dollar canadien s'apprécierait pour atteindre une fourchette entre 75 et 79 ¢ US à la fin de l'année. «Nous sommes encore d'avis que le dollar est sous-évalué», a indiqué Mme Bastarache. «Mais nous avons surestimé dans nos prévisions l'importance des éléments fondamentaux et sous-estimé l'impact négatif de l'écart négatif des taux d'intérêt [canadiens et américains]», a-t-elle reconnu. En outre, la différence entre les taux d'inflation entre les deux pays s'est amoindrie grandement.

Pourtant, a souligné M. Soucy, plusieurs facteurs militent en faveur d'une devise canadienne plus forte: une croissance économique sans inflation, une situation d'équilibre budgétaire, une compétitivité acceptable et un système financier des plus solides.

Certes, une devise faible favorise les exportations. Mais il ne faut pas oublier que le Canada importe quantité de biens, notamment beaucoup de machinerie et d'équipement, a fait remarquer Mme Bastarache, ce qui défavorise les entreprises canadiennes. En outre, une part importante de la dette canadienne est libellée en devise américaine; un dollar canadien aussi faible ajoute au service de la dette.

SAGES-FEMMES

Deux fois moins de césariennes

SUITE DE LA PAGE 1

médecins de famille, pour suivre les grossesses et réaliser des accouchements considérés comme sans risque. Elles pourraient pratiquer à domicile et en maison des naissances, ainsi qu'à l'hôpital où elles obtiendraient un privilège de pratique. Dans tout lieu, la sage-femme devrait être assistée d'une professionnelle reconnue par la loi.

Le conseil met toutefois un bémol et souligne que les accouchements hors des hôpitaux ne devraient être autorisés qu'à certaines candidates et si le domicile ou la maison des naissances sont situés à moins d'une demi-heure d'un hôpital.

Enfin, on prône la mise en place le plus tôt possible de programmes de formation de premier cycle universitaire pour former des recrues, puisque seulement 40 sages-femmes sont habilitées à pratiquer au Québec à l'heure actuelle.

Somme toute, le conseil a rendu un rapport unanime sur presque toute la ligne, hormis le lieu de pratique des sages-femmes.

Dans sa dissidence sur un point du rapport, le Dr Gilles Bernier, représentant des obstétriciens-gynécologues, soutient que les sages-femmes ne devraient pratiquer que dans les départements d'obstétrique des hôpitaux ou dans des maisons des naissances situées à l'intérieur des hôpitaux.

Malgré la guerre de clochers systématique qu'ont menée les obstétriciens contre l'implantation des projets-pilotes, le président du conseil a bon espoir que ce rapport sera suivi. «Nous avons une expérience de sept ans avec les sages-femmes. Nous avons des résultats encourageants. On pense que les résistances du passé devraient tomber. De plus en plus d'accouchements normaux devront être faits par des professionnels de première ligne», estime le Dr Poirier.

À l'heure actuelle, les médecins de famille s'acquittent d'environ 40 % des 84 000 naissances annuelles au Québec, et les obstétriciens-gynécologues, spécialisés dans les grossesses à risque, s'occupent du reste. Moins de 1 % des nais-

sances ont lieu à domicile ou en maison des naissances.

Le rapport du conseil est par ailleurs doublé d'une étude comparant 1000 naissances effectuées par des médecins et 1000 naissances suivies par des sages-femmes, que le conseil juge tout à fait favorable à ces dernières.

Selon le Dr Poirier, on a constaté deux fois moins de césariennes chez les femmes suivies par des sages-femmes et 70 % moins de déchirures graves. On a relevé un taux moins élevé de bébés de petit poids et prématurés chez le groupe des sages-femmes, mais aussi un plus grand nombre de fœtus morts en cours de grossesse (15 sur 2272 naissances) et de difficultés respiratoires chez les nouveaux-nés. Mais les cas, note le conseil, sont trop peu nombreux pour être concluants.

Par ailleurs, le quart des grossesses suivies en maison des naissances ont donné lieu à des transferts avant, pendant et après l'accouchement, dont 13 % étaient considérés urgents. Un taux similaire à ce qui est observé dans d'autres pays où la pratique de sage-femme est légalisée, estime le conseil. Enfin, on évalue qu'il en coûte 2293 \$ pour le suivi prénatal et postnatal et l'accouchement assisté par une sage-femme et 3020 \$ pour le travail réalisé par le médecin.

Hier, le Regroupement des sages-femmes du Québec s'est réjoui de ce rapport qui, espère-t-on, ouvrira enfin la porte à une pratique normale et reconnue. «Ce sont de bonnes nouvelles car on reconnaît que les femmes ont le choix d'accoucher où elles veulent. Tout ce qu'on veut, c'est qu'on aille de l'avant rapidement», a dit hier Lucie Hamelin, présidente du regroupement.

D'autre part, cette dernière ne craint pas d'opposition farouche du corps médical. «La position des obstétriciens-gynécologues n'a jamais changé, ajoute-t-elle, mais nous avons une bonne collaboration avec les médecins de famille.»

Les recommandations du rapport s'adressent au ministre de la Santé et au ministre de la Justice, qui devront annoncer, d'ici mars 1998, s'ils entendent permettre ou non la pratique des sages-femmes.

CARLOS

Un expert en déclarations fracassantes

SUITE DE LA PAGE 1

magnifique artificier», lance-t-il au juge. Son leitmotiv: «On m'appelle Carlos.» Tenez-vous le pour dit!

Hier matin, la cour examinait les empreintes relevées au 9 de la rue Toullier, à Paris. Carlos est accusé d'y avoir tué de sang-froid, en 1975, deux policiers de la Direction de la sécurité du territoire (DST) et un ancien complice qui venait de le trahir. Le président du tribunal explique que l'expert de la cour est gravement malade et n'a pu se déplacer. «On comprend. On n'est pas des fascistes. On est humains!», lance l'accusé avant de décocher un sourire au public.

Son objectif: faire croire à une machination du Mossad, les services secrets israéliens. «Des vraies victimes, il y en a aussi dans le camp palestinien», lance son avocat. Depuis une semaine, Carlos et la nuée d'avocats qui tourne autour de lui s'acharnent sur tous les points de détail: du lieu de fabrication de l'arme du crime aux scellés apposés il y a 20 ans sur les relevés d'empreintes. Quand le débat s'enlise, Carlos explose: «Mais pourquoi ne laissez-vous pas éclater la vérité?»

«C'est pathétique et décevant, dit Bernard Violet. Carlos s'obstine sur des détails, il se vante d'avoir commis des actes de terrorisme mais ne veut jamais dire lesquels. Au point de nier l'évidence de façon grossière. Le super macho n'a plus de couilles. Il aurait pu essayer de donner à son procès un contenu politique, finir en beauté, mais il n'y parvient pas. [...] C'est un ringard qui ne s'est pas aperçu qu'on était à deux ans de l'an 2000.»

Expert en déclarations fracassantes, le prévenu reste en effet muet sur les détails. «Je revendique [...] de manière haute et claire ma responsabilité politique et morale dans toutes les opérations de la résistance palestinienne», clame-t-il. Mais on n'en saura pas plus.

Un Che Guevara aux petits pieds

Pour Bernard Violet, Carlos n'a pas toujours été cet escroc vieillissant. Celui des débuts, qui s'engage à 20 ans

pour la cause palestinienne, était sincère.

«Dans les années 70, la Palestine est une cause noble. Carlos se montre même courageux à l'époque de Septembre noir [alors que l'armée israélienne décime des villages palestiniens]. Membre du Front populaire de libération de la Palestine, une aile radicale de l'OLP, il adhère à un marxisme intransigeant. Carlos ne pratique pas un terrorisme de psychopathe. Il gueule contre la spoliation des terres. La preuve qu'il avait raison, c'est qu'il y aura bientôt un État palestinien.»

Mais ce «fils de la révolution cubaine» bascule quelque part vers la fin des années 70, au moment, dit Violet, où meurt Wadiah Haddad, l'ex-bras droit de Georges Habbache, responsable des opérations du FPLP à l'étranger. Il se met alors à son compte. Il fonde son propre groupe terroriste et devient un mercenaire à la solde d'une vingtaine d'États. Un bandit de grands chemins.

Comment expliquer ce revirement? «L'âge, la vie, le goût du confort, l'ambition», dit Violet. Chose certaine, «il devient alors l'instrument d'un terrorisme d'État qui n'a plus rien à voir avec les "damnés de la terre"».

Le mythe Carlos est né en décembre 1975 à Vienne. Carlos kidnappe alors 11 ministres de l'POPEP qu'il relâche à Alger contre rançon. En France, on lui reproche une dizaine d'attentats, dont ceux du drugstore du boulevard Saint-Germain (1974), de la rue Marboeuf, devant le siège du journal *El Watan* (1982), et du TGV Paris-Marseille (1983).

Depuis la chute du mur de Berlin, qui constituait sa meilleure protection, ses jours étaient comptés. Les pays arabes se renvoyaient le terroriste à la retraite. De l'Iran à la Libye, en passant par le Soudan, qui l'a finalement livré à la France.

«C'est un Che Guevara aux petits pieds, dit Violet. Il est à la révolution ce qu'est le Canada Dry à l'alcool. Mais c'est avant tout un aventurier.»

Un dernier tour de piste

Depuis une semaine, toute l'île de la Cité, où se dresse le palais de justice de Paris, vit au rythme du feuilleton

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

l'ensemble de son cabinet, puisqu'il ne prévoit pas de remaniement au début de l'année — et en la Commission de développement de la métropole (CDM). Mais après une réélection, ce dont il ne doute pas, il faudra régler les problèmes structurels des finances montréalaises.

«Il y a, dit-il, dans la façon dont les finances de Montréal sont conçues, des éléments qui font que ça va toujours aboutir à des désastres. [...] Il y a, dans ces conventions collectives à Montréal, des plannings d'emplois qui n'ont pas de bon sens. [...] Il y a beaucoup de cadres à Montréal, des professionnels qui sont sur les tablettes, qui sont payés quand même.»

Puis, dans le cas de l'amortissement des fonds de pension, il trouve inconcevable de payer pour des «gens morts depuis longtemps». Et il n'est pas plus logique que les montants investis dans les sociétés paramunicipales ne représentent plus la valeur réelle des actifs.

Montréal ne serait cependant pas la seule préoccupation d'un deuxième mandat du gouvernement Bouchard. En dressant son bilan de session parlementaire hier, le premier ministre s'est également attardé au sort des jeunes. D'abord pour les sortir de l'aide sociale, mais aussi de façon plus globale, à la maison, au travail et aux études.

«Il est évident que chez beaucoup de jeunes, il y a un mal de vivre. [...] Je soupçonne personnellement que le problème de la drogue dans les écoles est beaucoup plus grave qu'on peut le penser. [...] On a à rétablir un pont entre notre génération et les jeunes d'aujourd'hui. C'est plus qu'un programme, c'est un engagement du gouvernement.»

Sur cette lancée aux allures électorales, M. Bouchard a ouvert la porte pour la première fois à des élections printanières. Sans mentionner, comme il l'avait fait il y a deux semaines pour pencher vers des élections automnales, le futur jugement de la Cour suprême sur la légalité de la déclaration d'indépendance, il est revenu sur l'aspect «magique» du déficit zéro, un chiffre qui permettra de «restaurer la liberté de choix de notre société».

«C'est facile de voir qu'une élection au printemps 1999 présente de grands avantages. Nous aurons franchi cette grande étape qui nous amène au déficit zéro. [...] Pour la troisième année consécutive, un gouvernement du Parti québécois va rentrer dans ses engagements budgétaires et on pourra montrer patte blanche à tout le monde», a-t-il ajouté pour rappeler aussitôt que le printemps 1998 ferait tout aussi bien l'affaire.

Une chose est sûre, l'élection sera suivie d'une troisième référendum sur la souveraineté du Québec. Et il croit que le volet politique du partenariat avec le Canada n'a plus besoin d'explications. Il faut donc penser économie. Ce volet du partenariat souhaité par le Parti québécois est déjà en marche. Il passe par des ententes diverses avec les autres provinces sur les barrières tarifaires et la mobilité de la main-d'œuvre, par exemple.

Mais avant toute chose, le premier ministre assure que les réformes entreprises seront terminées avant les prochaines élections. «On assume les choses. Et je vous assure qu'il n'est pas question que quelques perspectives en conjecture électorale puissent retarder ou entraver en quoi que ce soit l'action du gouvernement. C'est toutes voiles dehors, jusqu'au bout.»

En moins de quatre ans, son gouvernement a entrepris beaucoup de changements, petits et grands, mais, affermit-il, en respectant l'équilibre entre l'assainissement des finances publiques et les programmes sociaux.



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard a dressé hier un bilan positif de la session qui s'achève. Il a promis qu'il s'attaquerait prochainement au problème de Montréal, un problème national.